

Unité – Travail - Progrès

République du Tchad

MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



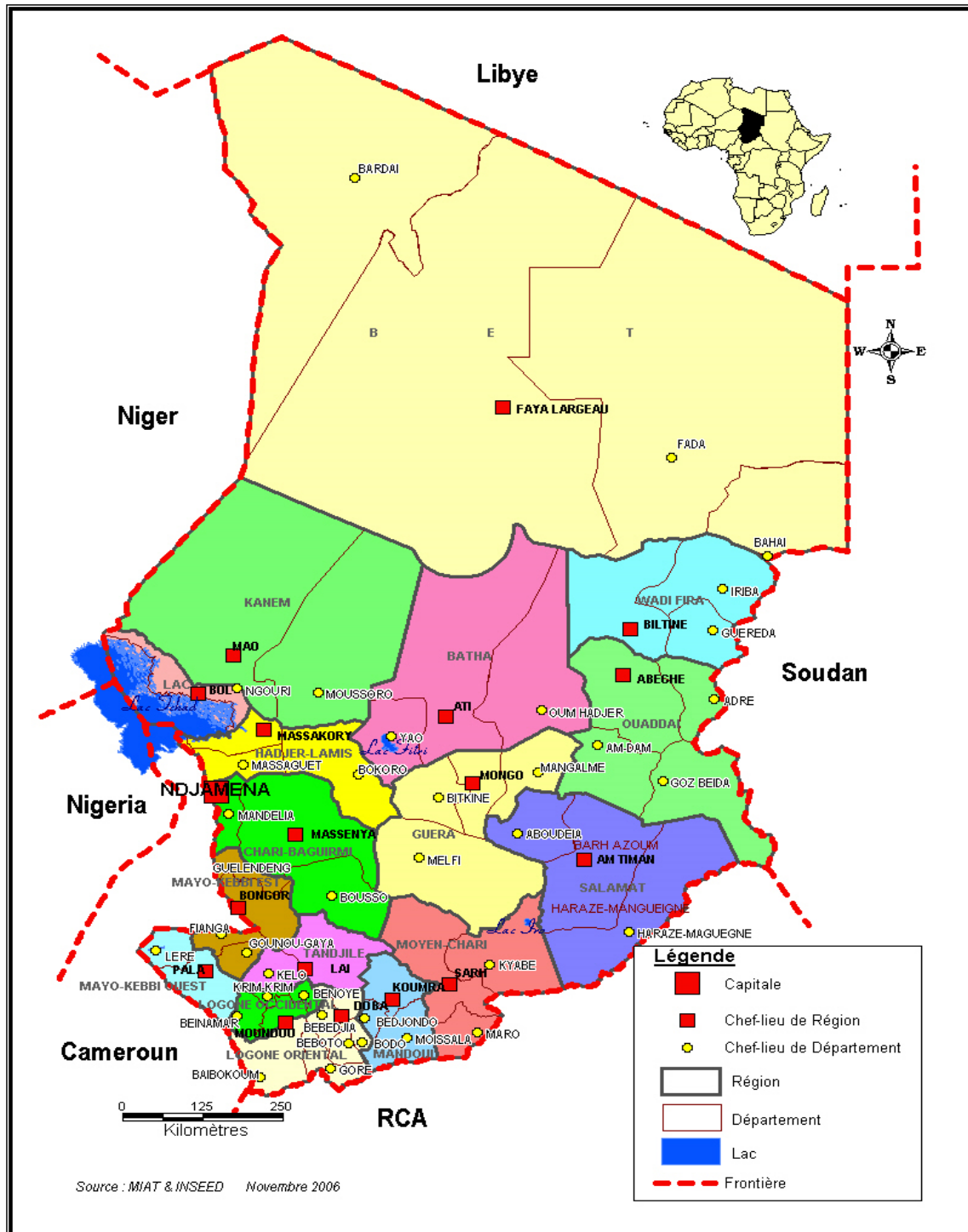
**P O L I T I Q U
E**

**N A T I O N A L
E**

G E N R E

Décembre 2011

Carte administrative du Tchad et villes principales



Source : MIAT & INSEED Novembre 2006

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SIGLES & ABREVIATION | 4 |
| PROJET DE PREFACE | 6 |
| PROJET AVANT PROPOS..... | 7 |
| RESUME | 8 |
| INTRODUCTION GENERALE | 11 |
| CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA PNG | 13 |
| 1.1. Contexte international | 14 |
| 1.2. Contexte régional et sous-régional | 15 |
| 1.3. Contexte national | 15 |
| CHAPITRE II : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES INÉGALITÉS DE GENRE AU TCHAD | 19 |
| 2.1. Dans les secteurs sociaux | 20 |
| 2.2. Dans le secteur de la production..... | 26 |
| 2.3. Dans le secteur de soutien à la production | 28 |
| 2.4. Les priorités de la PNG..... | 32 |
| 2.5. Les défis de la mise en œuvre de la PNG | 32 |
| CHAPITRE III : FONDEMENTS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA PNG..... | 33 |
| 3.1. Les Fondements de la PNG..... | 33 |
| 3.3. Le cadre d'orientations stratégiques de la PNG | 36 |
| CHAPITRE 4 : MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI ÉVALUATION DE LA DE LA PNG..... | 43 |
| 4.1. Les mécanismes mise en œuvre de la PNG | 43 |
| 4.3. Les mécanismes de suivi de la PNG | 46 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 48 |
| ANNEXES | 49 |
| ANNEXE 1 : MATRICE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES | 51 |
| ANNEXE 3: GLOSSAIRE | 56 |
| ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE | 57 |
| ANNEXE 5 : ORIENTATION ET APPUI TECHNIQUE, ÉQUIPES DE SUPERVISION ET DE RÉDACTION | 58 |

SIGLES & ABREVIATION

| | |
|-------------------|--|
| AEP | Adduction d'Eau Potable |
| AFJT | Association des Femmes Juristes au Tchad |
| CEDEF | Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard de la Femme |
| CEEAC | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale |
| CEA | Commission Economique pour l'Afrique |
| CELIAF | Cellule de Liaison et d'Information des Associations et groupements Féminins |
| COEP | Comité d'Orientation Etat/Partenaires |
| CONAPNG | Coordination Nationale de la PNG |
| CP-PNG | Comité de Pilotage de la PNG |
| CFPR | Centre de Formation pour la Promotion Rurale |
| CNS | Conférence Nationale Souveraine |
| CIPD | Conférence Internationale pour la Population et le Développement |
| CONACIAF | Comite National du comité Interafricaine pour la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants |
| CPOP | Conseillers pédagogiques à orientation pratique |
| DEAFPR | Direction de l'Enseignement Agricole, Formations et de la Promotion Rurale |
| DAPRO | Direction de l'Analyse et de la prospective |
| DPIFIG | Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre |
| DPIFD | Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement |
| DAPRO | Direction de l'Analyse et de la prospective |
| DSCE | Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats |
| ECOSIT | Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad |
| ENASS | Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires |
| ENI | Ecoles Normales des Instituteurs et Institutrices |
| ENAM | Ecoles Nationale d'Administration et de Magistrature |
| FONGED | Fonds pour le genre et le Développement |
| FOSAP | Fonds de Soutien aux Activités des Populations |
| HCC | Haut Conseil de Communication |
| IEC | Information – Education – Communication |
| IDH | Indicateur de Développement Humain |
| IPH | Indicateurs de Pauvreté Humaine |
| IFD | Intégration de la Femme au Développement |
| IPC | Indice de Prix à la Consommation |
| IST | Infections Sexuellement Transmissibles |
| MASFSN | Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la solidarité Nationale |
| MEPCI | Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale |
| MGF | Mutilations Génitales Féminines |
| NTIC | Nouvelles Technologiques d'Information et de Communication |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique |
| VIH/Sida | Virus Immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficience Acquis |
| OEPG | Observatoire de l'égalité et de la promotion du genre |
| PVVIH/SIDA | Personnes Vivant avec le VIH/SIDA |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| PASEP | Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevage Pastoral |
| PARSET | Programme d'Appui à la Reforme du Système Educatif au Tchad |
| PGRN | Projet de Gestion de Ressources Naturelles |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNLS | Programme National de lutte contre le Sida |
| PTME | Prévention Transmission Mère Enfant |

| | |
|-----------------|---|
| REFEMP/T | Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad |
| RPPD | Réseau des Parlementaires en Population et Développement |
| SENAFET | Semaine Nationale de la Femme Tchadienne |
| RMDH | Rapport Mondial sur le Développement Humain |
| SNRP2 | Stratégie Nationale de Réduction de Pauvreté |
| SNCRP | Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de Pauvreté (2 ^{ème} génération) |
| SENAREC | Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités |
| SMI/BF | Santé Maternelle et Infantile pour le Bien-être Familiale |
| SRA | Santé Reproductive des Adolescents |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

PROJET DE PREFACE

PROJET AVANT PROPOS

RESUME

Le Tchad est une société fortement traditionnelle. Il compte plus d'une centaine d'ethnies caractérisées d'une part, par un ensemble de pratiques et de coutumes aussi tenaces les unes que les autres et, par des pratiques religieuses profondes d'autre part. Trois types de croyances se partagent l'espace national : l'Islam, le Christianisme et l'Animisme (religions traditionnelles et africaines).

La coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prédominants et fortement ancrés dans les pratiques institutionnelles créent un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé de la reproduction et en matière de jouissance des droits humains.

En effet, la société tchadienne, à dominance patriarcale, assigne des rôles différents aux filles et aux garçons et ce dès leur bas âge (division sexuelle du travail, perception réductrice du statut de la femme...). Ces pratiques socioculturelles ont notamment pour conséquences l'inégalité dans l'accès au savoir et aux opportunités économiques et politiques en défaveur de la femme. Les multiples rôles des femmes (50,7% de la population) sont invisibles et leur fort potentiel sous exploité. Or le développement d'un pays ne peut se faire sans la pleine et égale participation des hommes et des femmes.

Conscient de ce problème, le gouvernement s'est engagé à travers la stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté (SNCRP) à valoriser le capital humain en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Aussi, dans le souci de se conformer aux engagements auxquels il a souscrits, le gouvernement du Tchad doit se doter d'une Politique Nationale Genre (PNG).

Ainsi, le processus d'élaboration de la Politique Nationale Genre (PNG) a débuté par les actes du gouvernement tchadien notamment la mise en place de deux comités : un comité technique de Coordination (CTC) par arrêté N° 037/PR/MASF/SG/05 du 08/08/2005 et le Comité Multisectoriel (CMS) en 2007 par arrêté N°2941/PR/PM/MASSNF/SG/DPFIG/07 du Premier Ministre, qui ont pour mandat principal d'appuyer l'élaboration de la politique Nationale Genre.

Plusieurs réunions de travail/concertation ont été organisées tant avec les membres qu'avec les consultants recrutés par le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MASSNF) avec notamment l'appui technique et financier de l'UNFPA. Une revue documentaire sur les violences basées sur le genre (VBG) ainsi qu'une étude sur « l'analyse de situation du genre au Tchad » ont été réalisées. Une équipe restreinte de rédaction a été mis en place par le MASFSN.

Le draft de la PNG a été soumis à des validations techniques et validations régionales. Le document comporte quatre chapitres à savoir : (i) contexte et justification, (ii) synthèse de l'analyse de la situation des inégalités du genre, (iii) fondements et orientations stratégiques et (iv) mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre.

Le **chapitre 1** a d'abord rappelé les principales conférences des Nation Unies relatives au genre et à la promotion de la femme et leurs impacts au niveau régional, sou régional et national. En suite, il a fait un bref aperçu sur le profil du pays (aspect historique et géographique, aspect économique et politique) pour justifier la volonté du Tchad de se doter d'une PNG.

Le **chapitre 2** présente la synthèse de la situation des inégalités de genre au Tchad en mettant en exergue leur impact sur le développement socioculturel, économique et politique. La synthèse a permis de déterminer les priorités et défis majeurs en matière de genre et de la promotion de la femme au Tchad. Les priorités en matière de genre et de la promotion de la femme au Tchad sont:

1. Le Développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre et à la promotion des droits humains ;
2. L'Elimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi ;

3. L'Accès égal aux opportunités (y compris le foncier) et aux sphères de prises de décisions ;
4. Le Développement des mesures concrètes en vue de réduire la pauvreté des femmes et autres groupes marginalisés ;
5. Le Droit à la santé, notamment la santé de la reproduction ;
6. Le Prise en compte du genre dans les budgets et comptes nationaux.

Les défis majeurs à relever en vue de la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNG. Il s'agit du défi politique en terme de réelle volonté des autorités gouvernementales ; du défi technique en terme de stratégies appropriés et des ressources humaines et matérielles ; du défi financier en terme de capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la PNG et du défi socioculturel en terme d'adhésion et d'implication effective des autorités traditionnelles et religieuses.

Le **chapitre 3** se rapporte aux fondements et orientations stratégiques de la PNG.

3.1. Vision et objectif de la Politique Nationale Genre

3.1.1. **Vision** : « D'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, de toutes formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable ».

3.1.2. **Objectif** : « Promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement durable ».

3.1.3. Principes directeurs de la PNG

- Le concept Genre est non seulement une question de développement, mais un outil d'analyse et de réduction des inégalités ;
- La valorisation des rôles complémentaires et différentiels des hommes et des femmes sont une condition de réussite de la paix sociale et l'unité nationale, gages d'un développement durable ;
- La réduction des inégalités et des disparités de genre nécessite des actions spécifiques en faveur, des femmes, des hommes et des groupes défavorisés ;
- La PNG se fonde sur les normes et valeurs culturelles et religieuses positives et recherche en permanence des synergies d'actions en vue d'un développement durable ;
- Le lien de la PNG avec la SNCRP et les autres politiques et stratégies sectorielles est fondamental ;
- Le rétablissement de l'égalité et l'équité de genre s'inscrit dans une perspective à long terme.

3.2. Orientations stratégiques de la PNG

Le profil genre du Tchad est désormais connu par les principaux acteurs de développement du pays. Les orientations stratégiques proposées sont interdépendantes les unes avec les autres. Elles sont également en cohérence ou en harmonie avec les objectifs de la SNCRP et les différentes stratégies sectorielles développement national. Elles servent de socles pour la réalisation de l'égalité et l'équité de Genre. Il s'agit de :

1. *L'intégration systématique de la dimension genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, et de suivi/évaluation des stratégies, politiques et programmes de développement à tous les niveaux;*
2. *Développement d'une stratégie de communication pour un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée ;*

3. *L'accès égal et équitable aux services sociaux de base, aux ressources et aux bénéfices par les hommes et les femmes ;*
4. *L'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision ;*
5. *La promotion des droits humains en luttant contre les violences basées sur le Genre (VBG), et en mettant un accent particulier sur l'autonomisation des femmes ;*
6. *Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre au Tchad.*

En fin, le **chapitre 4** présente les mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et du suivi de la PNG. La plupart des ministères ou secteurs clés de développement sont concernés. Des acteurs principaux jusqu'aux bénéficiaires, chacun a un rôle à jouer pour rétablir l'égalité de genre en vue d'un développement durable au Tchad.

4.1. Mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et du suivi de la PNG.

4.1.1. Mécanismes de coordination de la mise en œuvre

Le but de la coordination, de la concertation et de suivi-évaluation de la PNG est de maximiser les synergies et la cohérence entre les objectifs de la PNG en lien avec la SNCRP, et les diverses stratégies sectorielles de développement.

Les interventions et les appuis à la PNG se feront à la fois au niveau central (politique/stratégique) et au niveau régional (opérationnel) dans le cadre de la mise en œuvre de la SNCRP, des politiques sectorielles et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD3¹.

4.1.1.1. Au niveau central

Le MEPCI assure la coordination des programmes et projets et la mobilisation des ressources techniques et financières. Il participe en collaboration avec le Ministère en charge du genre à la planification et au suivi évaluation des programmes et projets de développement national.

Le Ministère de l'action sociale, de la famille et de la solidarité nationale **ou « le Ministère en charge du genre »** assure la mise en place des organes pour la coordination de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la PNG. Il arbitrera en collaboration avec le Ministère des finances et du budget les allocations des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNG.

A. Le Comité d'Orientation Etat/Partenaires (COEP)

Placé sous la présidence du Premier Ministre, le Comité d'Orientation Etat / Partenaires est un cadre stratégique de concertation et de dialogue politique pour la promotion de l'équité et de l'égalité de Genre. Le secrétariat du COEP est assuré par le MASFSN ou « **le Ministère en charge du genre** ».

Il est composé de :

1. Ministres des secteurs clés,
2. Représentants/Chefs de Mission des partenaires techniques et financiers,
3. Du Secrétaire Général de la Présidence,
4. Du Secrétaire Général de la Primature,
5. Un(e) Représentant(e) de l'Assemblée Nationale,
6. Un(e) Représentant du Conseil Economique, Social et Culturel.

B. Le Comité de Pilotage de la PNG (CP-PNG)

Le Comité de Pilotage est présidé par le MASFSN ou « **le Ministère en charge du genre** » et la vice-présidence est assurée par un(e) représentant(e) d'une des plateformes de la Société Civile.

¹ Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Le CP-PNG est composé de tous les secrétaires généraux des secteurs clés de développement. Il est l'organe de mise en œuvre de la PNG.

Il dispose d'un secrétariat technique dénommé coordination nationale de la PNG (CONAPNG) et une cellule de communication.

4.1.1.2. Au niveau décentralisé/Régional

Il sera créé, par arrêté du MASFSN ou du Ministère en charge du genre des Comités Régionaux (**CR**) dans les 22 chefs lieux des régions pourvues des Délégations du MASFSN. Les Délégation Régionales assurent la coordination des activités et projets dans le cadre de la PNG. Les Comités Régionaux sont composés des représentants des services publics, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des collectivités territoriales décentralisées.

Ils sont présidés par les Gouverneurs de régions. Les secrétariats techniques (ST) des **CR** est assuré par les Délégués régionaux du MASFSN.

Le dispositif peut être étendu, dans la mesure du possible, aux départements et aux sous préfectures pour un suivi local efficace des activités économiques et sociales de base axées sur la lutte contre la pauvreté.

Le Comité Régional rend compte de ses activités au Comité de Pilotage, à travers le secrétariat technique, par un rapport d'activités semestrielles.

4.1.2. Mécanisme du suivi la mise en œuvre de la PNG

A. La Coordination Nationale de la PNG (CONAPNG)

La CONAPNG assiste le CP-PNG dans ses tâches. Elle joue le rôle de secrétariat technique du CP-PNG. Elle est la cheville ouvrière du dispositif de mise en œuvre et du suivi évaluation de la PNG.

Elle est l'organe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PNG. Elle est composée d'une équipe de 4 experts : un expert en Genre ; un expert juriste ; un expert en communication et un expert en suivi évaluation.

B. La Cellule de communication.

Placée sous la responsabilité de la CONAPNG, elle est chargée de la conception des émissions radiodiffusées/télévisées et la rédaction des articles sur la PNG, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elle est composée d'un représentant de l'organisation des éditeurs de la presse publique et privée, d'un représentant des radios communautaires, d'un représentant de la radio rurale et d'un représentant de la Télé Tchad.

C. L'Observatoire de l'égalité et de la promotion du genre (OEPG)

Il sera créé un Observatoire de l'égalité et de la promotion du Genre (OPEG) par le mode de concertation entre différents acteurs.

L'OEPG est un organe de réédition qui participe au suivi de la mise en œuvre et à l'élaboration des rapports de mise en œuvre de la PNG.

Le Gouvernement entérine la création de l'OPEPG qui est un Organe ad hoc de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PNG. Il est composé des acteurs étatiques et non étatiques impliqués ou engagés dans la mise en œuvre de la PNG.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis plus d'une décennie, la question des inégalités entre les hommes et les femmes et, particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans le processus du développement, a toujours

constitué une préoccupation constante aussi bien au niveau international que dans les pays en développement. La promotion de l'égalité et de l'équité de genre sur le plan de droit politique, économique, social et culturel est un axe central en vue de parvenir au développement durable et équitable.

Le Genre se réfère aux rôles sociaux des hommes et des femmes, fixés avant tout par le contexte social, culturel, économique et politique dans lequel ils vivent. Il résulte du processus de socialisation des hommes et des femmes, processus qui leur assigne des rôles et des positions différentes au niveau de la reproduction, de la production et de la distribution des responsabilités. Il renvoie aux rapports socialement construits à partir de la différence sexuelle, rapports qui changent selon les sociétés, selon les époques historiques ou selon les circonstances.

C'est une approche comparative, dynamique qui permet de comprendre les interrelations entre les deux sexes et dans leurs relations interpersonnelles en matière de reproduction sociale de rôles, de statuts et pouvoir dans un milieu donné.

Elle vise la réduction des inégalités et les disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons ainsi que les catégories. Ces catégories que composent les femmes, les jeunes, les handicapés, les enfants de la rue et autres vulnérables vivent des inégalités liées à leur statut et constituent les rescapés de la division du travail qui sépare le champ des hommes et des femmes.

En effet, le concept genre en tant qu'approche de développement se fonde sur la justice sociale et sur le fait que le maintien des femmes et autres catégories marginalisées dans une position inférieure nuit au développement. Le genre est utilisé pour analyser la différenciation socio culturelle des rôles des hommes et des femmes, alors que le sexe se réfère uniquement à leurs différences biologiques. L'objectif de l'approche genre est de promouvoir des valeurs d'équité et d'égalité dans la société et à long terme un partenariat égal entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les riches et les pauvres, dans la définition et l'orientation de leur avenir individuel et collectif. Le genre comme approche de développement contribue à la transformation des rapports sociaux pour atteindre un développement équitable, durable, juste et participatif.

L'approche Genre a été agréée par les pays du monde entier lors de l'adoption de la Plate-forme de Beijing. Ainsi, ces pays ont convenu qu'il est nécessaire, pour atteindre les objectifs d'égalité et de développement, d'adopter comme stratégie, l'intégration systématique de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie.

Dans le souci de se conformer aux engagements auxquels il a souscrits, le gouvernement du Tchad doit se doter d'une Politique Nationale Genre (PNG). L'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes sectoriels est aujourd'hui reconnu comme une stratégie déterminante pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'élaboration de cette politique exige au préalable une bonne connaissance du contexte socioculturel et de l'environnement institutionnel qui déterminent les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société. Ceci revient à interroger les réalités sociales pour saisir les fondements et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports en vue de comprendre la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales, qui à la fois en découlent et les reproduisent.

Le processus d'élaboration de la Politique Nationale Genre (PNG) a débuté les actes du gouvernement tchadien notamment la mise en place de 2 comités : un comité technique (CTC) par arrêté N° 037/PR/MASF/SG/05 du 08/08/2005 et le Comité Multisectoriel (CMS) en 2007 par arrêté N°2941/PR/PM/MASSNF/SG/DPIFIG/07 du Premier Ministre, qui ont pour mandat principal d'appuyer l'élaboration de la politique Nationale Genre. Cette démarche participative a impliqué les représentants des ministères et/ou secteurs clés, la société civile, et des partenaires au développement. Ceci, pour obtenir une plus grande adhésion et/ou consensus des principaux acteurs pour garantir une mise en œuvre efficace.

Les responsables de ces comités ont organisé des réunions de travail et/ou de concertation tant avec les membres qu'avec les consultants recrutés par le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (MASFSN) avec l'appui technique et financier de l'UNFPA. Une revue documentaire des violences basées sur le genre (VBG) ainsi qu'une étude sur « l'analyse de situation de Genre au Tchad » ont été réalisées et les capacités des membres des comités ont été renforcées dans le domaine du genre. Un groupe restreint de rédaction de la PNG, appuyé par un facilitateur recruté par le MASSNF. Les drafts de la PNG ont été soumis à des validations techniques et validations régionales.

Ce processus montre que le gouvernement tchadien a opté pour une démarche participative du fait qu'elle implique des représentants des ministères sectoriels, de la société civile, et des partenaires au développement. Ceci, pour obtenir une plus grande adhésion et/ou consensus des principaux acteurs pour garantir une mise en œuvre efficace. Aussi, les drafts de la PNG ont été soumis à des validations techniques et validations régionales.

Le présent document de Politique Nationale Genre du Tchad consacre ainsi la volonté politique du Gouvernement en matière d'égalité et d'équité. Cette volonté politique est bien articulée dans la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de Pauvreté (SNCRP), cadre fédérateur de référence de la politique économique, financière et sociale du pays pour la période 2008-2011. En effet, le choix du thème central de la SNCRP qui est « *développement humain* » montre que la problématique Genre est au cœur du processus de sa formulation, ainsi que ses incidences économiques et sociales dans la stratégie d'intervention à travers l'axe stratégique N°5 « *valoriser les ressources humaines* »².

La **Politique Nationale Genre** a pour but de fournir à l'Etat et à ses différents partenaires au développement, un instrument d'orientation en vue d'intégrer les préoccupations, besoins spécifiques des hommes et des femmes ainsi que leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les plans et programmes de développement.

L'opérationnalisation de ce document d'orientation en matière de Genre contribue à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique de la femme dans la perspective d'un développement durable. Elle ambitionne de parvenir, sur le court, moyen et long terme à réaliser l'équité et l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement favorable à l'institutionnalisation du Genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle permettra d'impulser, au niveau de tous les acteurs, des réflexes genre sensibles en vue d'un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales.

Le document de la PNG est structuré en quatre chapitres: (i) Contexte et justification de la PNG, (ii) Synthèse de l'analyse de la situation des inégalités de genre, (iii) Fondements et orientations stratégiques de la PNG, et (iv) Mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et de suivi de la PNG.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA PNG

L'approche genre est l'élément déterminant dans la définition des stratégies de valorisation des ressources humaines parce qu'elle met en relief les inégalités dans les secteurs clés, notamment : dans

² Axe stratégique N°5 : valoriser les ressources humaines (éducation, santé, protection sociale et promotion du Genre)

le secteur de l'éducation, dans le secteur de la santé, dans le secteur du développement rural et dans le secteur des infrastructures.

Les conclusions et recommandations des différentes conférences internationales révèlent qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la pleine et égale participation des hommes et des femmes.

1.1. Contexte international

Depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (décembre 1948) qui instaure « le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et le droit de vote et d'être éligible », plusieurs conférences internationales ont été organisées. De plus, les conventions et résolutions ont été ratifiées ou adoptées par les Etats. L'objectif visé était de remodeler la vision des décideurs sur les conditions de vie des femmes, sur le respect des droits humains dont les droits des femmes et des enfants. Ainsi, on peut citer notamment :

- La Conférence internationale sur les femmes en 1975 à Mexico;
- La Conférence Mondiale sur la Femme à Copenhague en 1980 : Décennie de la femme (1975-1985) axée sur l'égalité, le développement et la paix ;
- La Conférence internationale de Nairobi en 1985 sur l'évaluation de la décennie de la femme;
- Le Sommet Mondial pour les enfants à New York 1990 ;
- La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) & Plan d'Action en 1994 au Caire ;
- La Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing en 1995
- Le Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague en 1995 ;

De même, d'importants instruments relatifs à l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes ont été adoptés :

- La Résolution 54/134 : Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en Déc. 1999 ;
- La Résolution 1325 des Nations Unies sur la paix et la sécurité pour les femmes (2000) ;
- Le Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD) en 2002
- La Résolution 1820 du Conseil de Sécurité de 2008 sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits ;
- La Résolution 1889 du 6 octobre 2009 sur les femmes dans les situations post-conflit.
- La Déclaration du Millénaire en 2000 / les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- La Résolution 48/104 : Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes - Déc. 93
- Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1966) entré en vigueur le 23 Mars 1976
- Le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels du 16 Décembre 1966, entré en vigueur le 03 Janvier 1976 ;
- La CEDEF³ (1979) entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Tchad en 1996;
- La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en 1989.

A l'issue de ces rencontres et dans le cadre de l'application de ces instruments, des approches ont été adoptées et vulgarisées, il s'agit notamment de : « Femme et Développement », « Intégration de la Femme au développement » et « Genre et Développement ».

Cependant, les réunions d'évaluation périodiques de la mise en œuvre des Plans d'Action de Beijing et de la CIPD ont révélé des résultats mitigés, à cause de la faiblesse des mécanismes nationaux et des ressources allouées par les Etats et les donateurs au profit de l'équité et de l'égalité de genre.

³ Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard de la Femme (CEDEF/CEDAW).

1.2. Contexte régional et sous-régional

La Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples, en son article 18 alinéa 3, recommande aux Etats Africains de veiller scrupuleusement au respect des droits de la femme.

Au niveau de l'Union Africaine, la Charte de l'Union stipule qu'il revient à l'Etat de "veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels qu'énoncés dans les déclarations et conventions internationales"⁴.

En réalité, les **Conférences mondiales des femmes** ont des effets au niveau continental ou régional. Ainsi, les Déclarations, Résolutions et des Plans d'Action des conférences régionales, qui font une large place à la population, aux droits de l'enfant et des personnes vulnérables et au genre, sont la résultante des actions internationales auxquelles les Chef d'Etat et de Gouvernement africain ont souscrit. On peut citer entre autres:

- Le Plan d'Action d'OUAGADOUGOU en 1997 ;
- Le Plan d'Action Africain (PAA) adopté lors de la 6^{ème} conférence régionale africaine sur les femmes à ADDIS en 1999 pour accélérer la mise en œuvre des plates formes de Dakar et Beijing ;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique (DSEGA) a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 2004, ainsi que l'entrée en vigueur du Protocole sur les droits de la femme en Afrique ;
- L'atelier régional sur les IST/VIH/SIDA- N'djamena 2004 ;
- L'atelier régional pour le renforcement des capacités en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables au SIDA (OEV/SIDA-) Dakar 2004⁵ .

En juillet 2003, à la conférence de Maputo (Mozambique), les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'égalité des sexes en introduisant la parité homme-femme dans le Conseil de l'Union et en adoptant le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme. Ledit Protocole traite de manière spécifique les mesures à prendre pour combattre effectivement la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes. Cet engagement est confirmé à la Conférence des Chefs d'Etat de 2004 par une Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs et corroboré par une PNG genre de l'Union Africaine adopté en 2009.

L'adoption du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) par les dirigeants africains est l'expression de leur engagement à promouvoir individuellement et collectivement le développement durable dans leur pays respectif sur le continent. Les Chefs d'Etats africains considèrent l'égalité entre hommes et femmes et l'habilitation de ces dernières comme des facteurs essentiels de réduction de la pauvreté. Cette préoccupation est explicitement prise en compte au niveau de l'objectif de réduction de la pauvreté du NEPAD où il est stipulé que les problèmes spécifiques des femmes pauvres doivent être pris en compte dans les mesures anti-pauvreté⁶.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a adopté à la onzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d' Etats et du Gouvernement de la CEEAC tenue à Brazzaville du 26 au 27 janvier 2004, la Politique Genre de la CEEAC et tous les instruments de la mise en œuvre⁷.

1.3. Contexte national

⁴ Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

⁵ Orphelins et enfants Vicant avec le VIH/SIDA

⁶ Extrait de la « Déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise » du NEPAD.

⁷ Voir site CEEAC www.ceeac-eccas.org

Généralement, la société est régie par des normes et valeurs qui déterminent les comportements de ses membres selon leur âge, leur sexe, leur classe sociale ou leur religion etc. Ainsi, un bref aperçu sur le pays nous semble important pour mieux appréhender les enjeux et défis en matière de genre.

1.3.1. Sur le plan géographique

Le Tchad est un pays d'Afrique Centrale entièrement enclavé. Il est situé au cœur du continent entre les 7^{ème} et 24^{ème} degré de latitude Nord et les 13^{ème} et 24^{ème} degré de longitude Est. IL couvre une superficie de 1 284 000 Km². Il est limité au Nord par la Libye, au Sud par la RCA, à l'Ouest par le Cameroun, le Nigeria et le Niger, à l'Est par le Soudan et le Sud Soudan. Le relief tchadien se caractérise par une vaste étendue de plaines au Nord et à l'Est par des montagnes. Dans la zone méridionale, la latérite donne au paysage une couleur ocre qui s'atténue progressivement lorsque l'on remonte vers le Nord sableux et désertique.

Sur le plan climatique, le pays présente trois principales zones qui influencent les activités socio-économiques:

- La zone Saharienne au nord du pays qui couvre 780 000 km² a une pluviométrie pratiquement nulle ; elle est caractérisée par la quasi – permanence des vents desséchants et de hautes températures diurnes. Dans cette zone de palmiers dattiers et d'élevage des chameaux, l'agriculture se pratique autour des points d'eau (oasis).
- La zone sahélienne au centre qui couvre 374 000 km² avec des précipitations annuelles variant entre 300mm et 650 mm. Cette zone centrale, bien que confrontée à un manque d'eau, produit de la gomme arabique, des céréales (mil), des oléagineux (arachides) et on y pratique un élevage extensif des bovins et de petits ruminants.
- La zone soudanienne au sud couvre 130 000 km². a une pluviométrie annuelle variant entre 650 mm et 1200 mm ; elle a un climat de type tropical. On y cultive du coton, des oléagineux et des légumineuses (arachide, niébé, sésame, voandzou ou pois de terre et plus récemment du soja) des céréales (mil sorgho, riz) des tubercules (manioc, patate douce, igname, taro) ; les cultures maraîchères sont également bien développées ainsi que les cultures de décrue le long des cours d'eau.

1.3.2. Sur le plan historique

L'histoire révèle que le Tchad était constitué par des royaumes organisés et hiérarchisés :

- le Royaume du Kanem Bornou (15^{ème} et 18^{ème} siècles) qui s'étendait des alentours du Lac Tchad vers le Centre Est,
- le Royaume du Ouaddaï à l'Est dans le prolongement du Darfour Soudanais (16^{ème}, 17^{ème} Siècle) et :
- le Royaume du Baguirmi situé sur la rive droite du fleuve Chari (15^{ème} Siècle) au centre Sud.

A ces royaumes se sont ajoutées d'une part des entités administratives plus modestes à savoir : les chefferies Bilala dans le Batha, le Gong de Léré, le Lamido de Binder, le MBang de Bédaya, etc. ; et d'autre part, il subsiste quelques vestiges, notamment quelques sultanats et chefferies moins étendus certes mais jouant actuellement un rôle de gardiens de la mémoire culturelle et sociale des différentes communautés. Il s'agit entre autres des Sultanats Toubou, Dar Zagawa, Dar Bilala , Dar Ouaddaï, Baguirmi, Dar Sila, Guéreda (Dar Tama), Fitri, Derdéï, Kanem, N'djamena urbain et rural, Lamido de Binder, les Chefferies Supérieures de Koumra, Kélo, Lai , Kyabé, Moundou, Sarh.

1.3.3. Sur le plan sociodémographique

Les données sur la situation de la population en générale et sur l'état de la santé, d'éducation et sur la situation politique et économique des femmes en particulier constituent un indicateur critique dans la mesure des progrès réalisés pour l'amélioration de la condition féminine. Selon le rapport de la Banque Mondiale, le taux d'analphabétisme des femmes au Tchad est estimé à 38% en 2005. Le taux

d'analphabétisme de la population tchadienne est estimé à 90,7% avec un taux de 61,9% de population vivant avec moins d'un dollar par jour.

D'après les données du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2, 2009), la population tchadienne est de 11.175.915 habitants décomposée en 5.509.522 hommes (49,3 %) et 5.666. 393 femmes (50,7 %). On dénombre 387.815 nomades (3,5 %) et 10.788.100 sédentaires (96,5 %). Cette population comprend 291.233 réfugiés (2,6%) venant principalement du Soudan et de la République Centrafricaine. Le taux de croissance démographique intercensitaire est de 3,5% par an.

L'espérance de vie est de 49, 9 ans en milieu urbain et de 50,8 ans en milieu rural. Sur l'ensemble du territoire, elle est de 50,3 ans.

La proportion de la population âgée de 18 ans et plus est beaucoup plus élevée chez les femmes (44,4 %) que chez les hommes (40,8 %). Il en est ainsi dans toutes les régions à l'exception de Ndjamena (47,8 contre 52,9 %).

La grande majorité de la population (78%) est constituée de ruraux vivant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, du petit commerce et de l'artisanat. Cette partie de la population est la plus pauvre et la plus exposée à l'insécurité alimentaire. La densité moyenne de la population est de 8,8 habitants/km² inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national.

La société Tchadienne est caractérisée par une riche diversité culturelle, du fait de la coexistence de plusieurs groupes ethniques répartis sur l'ensemble du territoire. Ces groupes ethniques partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs culturelles fondées sur les us et coutumes. Malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, tous ces groupes ethniques ont en commun la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Les relations familiales entre les hommes et les femmes sont construites à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, père, époux, chef de famille et la femme, mère, épouse, gestionnaire du foyer.

En dépit de leur fort potentiel, le statut des femmes reste encore caractérisé par des discriminations liées au genre qui se traduisent par une faiblesse en termes d'opportunités politiques et économiques, leur faible implication dans les prises de décision à tous les niveaux (aussi bien au sein du ménage que dans les sphères publiques et communautaires), un accès limité aux services sociaux de base ainsi que la persistance des violences basées sur le genre. Toutefois, malgré les actions entreprises depuis quelques années, les femmes continuent d'être victimes de toutes sortes de violences.

Le rapport MICS (Enquête par grappes à indicateurs multiples) de 2010 du Tchad montre que 18% des femmes âgées de 15-49 ans ont été battues (violences physiques). 12% ont été victimes de violences sexuelles alors que toutes les femmes enquêtées ont rapporté avoir été psychologiquement affectées par l'une des formes de violences psychologiques (100%). Le taux des Mutilations Génitales Féminines est de 44%. Les mariages précoces et forcés sont courants ainsi que des pratiques tels le lévirat, le sororat, le rapt dans certaines communautés. Dans les foyers, les femmes sont victimes de mauvais traitements, assassinats, sévices corporels ou bastonnades ou abandon avec des enfants et des problèmes de succession.

1.3.4. Sur le plan économique

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde malgré les revenus générés par l'exploitation du pétrole. Il est classé 163ème sur 169 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010 et le PNB /habitant est de 1067 \$US. Le contexte macroéconomique a changé en 2003 avec l'entrée du Tchad dans le club des pays pétroliers et la croissance du budget (+194 % entre 2002 et 2010). Cependant, les revenus qui en découlent ne sont pas répartis de manière équitable. Ce qui fait que ce changement n'implique pas automatiquement une amélioration du niveau de vie de la population.

L'analyse de la contribution des activités au PIB du secteur primaire montre que depuis 2001, la part de l'agriculture vivrière est passée de 45% à 25% et celle de l'élevage de 39% à 20%. En analysant le taux de croissance individuel de chacun des sous-secteurs d'activité au cours de la période, il apparaît cependant que le sous-secteur élevage a connu une croissance moyenne de 30% par an, alors que le sous-secteur agriculture vivrière n'a progressé que de 4%⁸.

En fait, la décroissance de la part de l'agriculture non vivrière, composée en grande partie de la production cotonnière, est nettement marquée, et a profondément affecté les revenus des producteurs. En effet la part du PIB agricole générée par le coton a été réduite de moitié entre 2001 et 2009, passant de 8 à 4% au cours de la période, et le PIB de la branche cotonnière est passé de 20 milliards en 2001, à 14 milliards de FCFA en 2009, soit une baisse de près d'un tiers en 8 ans⁹.

La faible productivité des secteurs primaire et tertiaire est aggravée par la faiblesse des infrastructures socio-économiques de base et l'enclavement de la plupart des régions¹⁰.

1.3.5. Sur le plan juridique

Le cadre légal tchadien est propice à la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. On peut citer à titre d'exemple la Constitution de 1996 révisée en 2005¹¹, et les conventions ou Traités internationaux y relative ratifiés ou adoptés par le Tchad.

Cependant, la méconnaissance de ces textes par les hommes et les femmes, leur faible application et la coexistence des droits coutumiers et du droit musulman ont pour conséquence de limiter l'effectivité du principe de l'égalité consacré par la Constitution et les Conventions ou Traités internationaux auxquels le Tchad est parti. La plupart des textes sont vétustes et contiennent des dispositions contradictoires.

A cela s'ajoute certaines pratiques traditionnelles et religieuses souvent contraires aux dispositions réglementaires, aux lois et conventions internationales ratifiées par le Tchad. La femme tchadienne ne jouit pas de tous ses droits en matière de mariage et de succession et elle est sujette à des violences de toutes sortes. Son accès à la terre reste mitigé. Cette situation constitue un des obstacles majeurs à l'amélioration du statut de la femme tchadienne.

1.3.6. Sur le plan politique

Depuis 1990, le pays est entré dans une nouvelle ère qui a consacré l'amorce d'un processus démocratique et du multipartisme. Ce changement politique a conduit à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993, à l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996, puis à la tenue des élections législatives (1996, 2001 et 2011) et présidentielles (1996, 2001, 2006 et 2011). Les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias de masse contribuent au renforcement de la démocratie. Le pays compte une centaine de partis politiques.

Après plusieurs années de crises politico militaires récurrentes, le pays connaît une stabilité relative grâce à plusieurs accord de réconciliation et de paix tant entre le gouvernement et les différentes rebellions qu'entre le Tchad et le Soudan. La signature des accords de paix entre le Tchad et le Soudan a permis la sécurisation des frontières communes à travers le déploiement de la force mixte tchado soudanaise. L'Accord politique du 13 aout 2007 signé entre la majorité présidentielle et l'opposition démocratique a permis la tenue en 2011 des élections législatives, la présidentielle et les communales qui pointent à l'horizon.

⁸ Source : Enquête sur la vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST2009)

⁹ Idem

¹⁰ Source : idem

¹¹ Constitution de la République du Tchad mars 1996 révisée en juillet 2005, (**Article 13-** Les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi. **Article 14-** L'État assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale.

Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique.)

Malgré ces crises, le gouvernement a fait des efforts importants dans les secteurs sociaux de base. Par exemple, dans le secteur de l'Education, la Cellule Technique de la Promotion de la scolarisation de filles est transformée en une Direction de la Promotion de l'Education des Filles depuis 2007¹². Sous cette direction, le Ministère de l'éducation nationale (MEN) organise des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. L'encouragement des filles dans les domaines scientifiques se fait à travers des prix et bourses d'excellence. Le MEN forme des instituteurs et institutrices en alphabétisation dans les écoles normale et crée des centres d'alphabétisation des femmes dans tous le pays. Aujourd'hui, le pays est doté de Conseillers pédagogiques à orientation pratique (CPOP), des Inspecteurs et inspectrices en alphabétisation qui sont nommés dans les chefs lieu des Départements. Le MEN dispose d'un manuel de l'enseignant et enseignante de l'approche genre dans le système éducatif tchadien

Dans le domaine de la santé, on peut citer : la création de la direction de la santé de reproduction et de la vaccination, l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les fistules, la gratuité des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité des ARV, l'élaboration de la feuille de route contre la mortalité maternelle et infantile et celle de la lutte contre les MGF, l'adoption de la loi 006/PR/02 portant promotion de la santé de reproduction a permis la création d'une direction de la santé de la reproduction et de la Vaccination, l'adoption de la loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA, la prise en charge et la protection des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA qui prend en compte les groupes vulnérables (femmes, enfants et hommes) et la gratuité des soins d'urgence.

Enfin, il faut noter la Déclaration du Chef de l'Etat relative à un quota de 30% de place aux filles/femmes à l'Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires (ENASS) et dans les Ecoles Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et Ecoles Normales des Instituteurs et Institutrices (ENI) qui est plus ou moins appliquée pour assurer une sorte d'équilibre dans les effectifs.

Au plan administratif, dans les perspectives de la décentralisation le territoire est divisé en 22 Régions (y compris la capitale Ndjamena), 71 départements et 252 sous préfectures. Mais il faut relever la sous représentation des femmes dans les instances de gouvernance politique et administrative, tant au niveau des institutions nationales que des collectivités territoriales décentralisées. Le Code électoral en vigueur prévoit l'élection des conseillers au niveau local. A cet effet, un des défis majeurs de la PNG est d'assurer une représentation plus accrue des femmes à tous les niveaux des sphères de prise de décisions.

C'est dans ce contexte que, la Politique Nationale Genre trouve sa justification et toute sa pertinence. Les engagements de la communauté internationale et du Gouvernement du Tchad en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes et du développement constituent, sans nul doute, un atout essentiel à la mobilisation des moyens financiers, humains et techniques nécessaires pour réussir le pari de la croissance et du développement durable du pays.

Mais, quelle analyse fait-on de la situation du genre au Tchad ?

CHAPITRE II : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES INÉGALITÉS DE GENRE AU TCHAD

Le rapport d'étude sur l'analyse de la situation de Genre au Tchad qui a précédé l'élaboration de la PNG a mis en exergue un important écart d'inégalité entre les hommes et les femmes et d'énormes disparités de Genre dans tous les secteurs de développement.

La synthèse qui suit se fonde essentiellement sur les secteurs clés où les questions de genre se posent avec acuité tels que la santé, l'éducation, les droits humains, la gouvernance et la prise de décisions, la production et soutien à la production...) ainsi que les mécanismes nationaux de promotion du genre. Elle

¹² Décret N° 414/PR/PM/MEN/2007 du 17/05/07

a mis en exergue les priorités en matière de genre et les défis majeurs qui sous-tendent la Politique Nationale Genre.

2.1. Dans les secteurs sociaux

Les inégalités et disparités de Genre s'observent dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Les modes de production sont dictés et dominés par le patriarcat où les femmes et les enfants sont des actifs productifs, une main d'œuvre non rémunérée qui ne participent pas à la prise de décisions.

2.1.1. Au niveau socioculturel

La société tchadienne est caractérisée par une riche diversité culturelle, matérialisée par la coexistence de plus de 25 groupes ethniques¹³ dont leur mode d'organisation est disparate mais jouissent tous du mode patriarcal qui confère à l'homme une suprématie sur la femme¹⁴.

D'une manière générale, au niveau social et culturel, les inégalités et disparités de Genre relevées sont:

- La préférence du garçon par rapport à la fille dans les naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété ;
- Les inégalités et disparités dans la division du travail qui donnent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, des jeunes par rapport aux adultes et personnes âgées avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité et leur temps de loisir ;
- L'existence et la perpétuation des pratiques traditionnelles qui sont néfastes à la femme et à la fille (le lévirat, l'excision, le non consentement du mari sur le lit conjugal, les bastonnades, la polygamie imposée à la première épouse, les mariages précoces et forcés...), et quelques fois à l'homme (le sororat, la polygamie, les bastonnades, le mariage forcé, le non consentement de l'épouse sur le lit conjugal, le sororat...);
- Les inégalités d'accès ou le maintien des processus d'exclusion ou d'auto exclusion sociale, et particulièrement celle des femmes et des enfants (filles et garçons) aux sphères de décision.

Ainsi, quelle observation peut-on faire dans les ménages et dans les communautés tchadiennes ?

□ *Dans les ménages :*

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage. L'homme fixe les règles et le code de conduite. Il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux. Il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage.

Dans le mariage, l'homme détient le privilège du rôle actif et exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, les hommes et les garçons jouissent d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives.

Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions. Le rapport d'enquête de la vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST, 2009) démontre qu'à l'échelle du pays, plus de la moitié des chefs de ménage déclare ne savoir ni lire ni écrire (54%). Cette proportion dépasse les 75% dans le Salamat (81%), le Kanem (77%), le Lac (75%) et le Guera (74%).

Au niveau national, 46% des chefs de ménages disent n'avoir reçu aucune éducation et seuls 3% d'entre eux ont atteint le niveau supérieur d'éducation. Toutefois, ce chiffre masque une grande disparité. En effet, dans les zones urbaines le niveau supérieur est le plus répandu chez les chefs de ménage, avec près de 13% en moyenne. En zone rurale, les chefs de ménage ayant ce niveau d'instruction ne

¹³ Atlas pratique du Tchad, 1971

¹⁴ Source : Guide pratiques des Affaires et Investissement au Tchad, éd.2009 (Islam 55% environ, Christianisme 40% environ et Animiste 05% environ)

représentent que 1%. Il y a 29% des chefs de ménages qui ont le niveau du primaire, 11% un niveau du secondaire.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexiste du travail détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes les travaux de production formels et valorisés tandis qu'aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction non valorisées.

Cependant, il existe une exception chez les Peulh Bororo, communautés de mode matriarcal, où les hommes assument les tâches domestiques et les femmes disposent d'une plus grande autonomie dans la gestion et l'utilisation des ressources familiales. L'exercice d'activités économiques génératrices de revenus confère à la femme Peulh Bororo un rôle social et un prestige de première importance en cas de réussite.

Cette exception et certains autres cas particuliers observés, grâce à des mutations liées au contexte économique, ne signifient pas qu'il y ait égalité de statut et de position entre l'homme et la femme. Cette exception et certains cas particuliers observés ne font que confirmer la règle générale qui atteste de l'existence, au sein de la société tchadienne, d'importantes inégalités et disparités de genre.

□ *Dans les communautés*

Dans les communautés tchadiennes, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition inégale des tâches et de l'exercice du pouvoir. Les hommes assument des rôles de décideurs dans les affaires publiques, quant aux femmes, elles sont plutôt impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales (baptêmes, mariages, funérailles, visite aux parents et aux malades).

Les rôles sociaux sont traduits à travers des stéréotypes qui en font les portraits imagés facilement intériorisés comme dévolus aux hommes et aux femmes. Pendant longtemps, l'homme est présenté comme celui qui pourvoit aux charges de la famille. Mais, à partir d'un âge avancé, les femmes peuvent jouer au sein de la communauté les rôles de conseillères et de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Toutefois, ces apports ne signifient pas qu'elles aient plein pouvoir dans les décisions finales. Les hommes sont les seuls à pouvoir prendre des décisions qui engagent le ménage ou la communauté.

Aujourd'hui, cette image est trompeuse, car dans la plupart des ménages tchadiens, les femmes participent aux dépenses grâce aux activités génératrices de revenus. En moyenne, 12 % des ménages sont dirigés par des femmes. Cependant, ce taux est beaucoup plus élevé dans certaines régions, notamment au Kanem et au Guerra (23,4% et 22% respectivement). Or, le nombre de personnes vivant dans le ménage est en moyenne de 4,8 pour celui dirigé par une femme alors qu'il est de deux points plus élevé (6,8) lorsque le ménage est dirigé par un homme.

L'incidence finale sur la consommation alimentaire va certainement dépendre des ressources et des moyens d'existence dont disposent les ménages, quel que soit le genre du chef de ménage¹⁵.

Ces inégalités et disparités de genre observées dans les ménages et dans les communautés se situent au niveau de l'éducation des enfants. A la base des disparités, discriminations et rapports inégaux qui affectent différemment les statuts, se trouvent la position et les conditions de vie des hommes et des femmes. En vérité, en éduquant fille et garçon différemment, la société leur a donné des capacités différentes qui confèrent aux hommes un pouvoir et une autorité formelle. Ainsi, l'Etat a prévu des mécanismes de rééquilibrage (discriminations positives, quota), mais ceux-là apparaissent davantage comme des palliatifs à des situations d'exception face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux.

¹⁵ Source : Rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST, 2009).

2.1.2. Dans le secteur de l'éducation

Les disparités de genre restent encore criardes dans le secteur éducatif. Selon l'EDST2 de 2004, 73% des femmes et 54% des hommes sont analphabètes, sans compter l'analphabétisme de retour pour 34% des femmes et 23% des hommes qui n'ont pas achevé le cycle primaire. Cependant, les récentes données de l'enquête MICS mettent en évidence les progrès réalisés en dix ans dans le domaine de l'éducation de base.

En 2010, le taux net de scolarisation (TNS) dans le préscolaire s'établit à 4,6%, 52% dans le primaire (contre 39% en 2000) et 16% dans le secondaire. Les disparités dans l'accès à l'éducation sont marquées par un déficit de parité persistant, accentué par les inégalités d'accès selon les ressources de parents et le milieu de résidence (urbain/rural). L'accès des filles à l'enseignement supérieur est encore très faible et stagne depuis une dizaine d'années.

En 2008, on comptait 2 400 filles sur 18 400 étudiants inscrits, soit 13 %. Ce taux est stable parce qu'il était de 14 % en 1999 et de 12 % en 2000. Les femmes sont moins diplômées que les hommes : neuf femmes sur dix (87,9%) sont sans diplôme contre huit hommes sur dix (83,2%). L'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 0,40 en 1990 à 0,70 en 2009. Au niveau primaire, 61,0% des garçons de 6-15 ans fréquentent un établissement scolaire contre 48,7% pour les filles, soit un écart de 12,3 points pour les garçons. Au secondaire, les garçons sont relativement plus importants (57,5%) que les filles (26,9%). Ce qui représente un écart de 30,6 points. Dans le dernier groupe de 21-24 ans relatif au supérieur, le niveau de scolarisation des garçons est supérieur de 23,6 points à celui des filles (37,5% contre 13,9%)¹⁶.

Selon la Direction de l'Analyse et de la prospective (DAPRO) du Ministère de l'Education Nationale, l'indice de parité filles/garçons était de 0,29 en 2000 et de 0,32 en 2008-2009. Ces indices sont confirmés par la proportion de réussite aux examens selon le sexe : 27 % des lauréates du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) étaient des filles en 2008, contre 20,5 % pour le Baccalauréat pour la même année¹⁷.

D'autres facteurs socioculturels et économiques expliquent les inégalités et disparités sexo-spécifiques dans l'éducation. On note par exemple les difficultés économiques liées au faible pouvoir d'achat des parents et à l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré ou non rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles, et l'accès au transport.

A cela s'ajoute d'autres facteurs, tels l'emploi de temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, et les préférences pour les garçons, limitent l'accès des filles et des femmes aux facilités éducationnelles.

2.1.3. Dans le secteur de la santé

Sur le plan sanitaire, le Tchad est l'un des pays au monde où l'accès aux services de santé maternelle et infantile est le plus restreint. Avec un léger recul, le taux de mortalité des moins de cinq ans baisse à un rythme trop lent, de 194‰ en 2000 à 180‰ en 2010.

La couverture en eau potable et assainissement s'est améliorée entre 2005 et 2010, respectivement de 30% à 44,3% et de 4% à 12%. Mais elle reste faible et très disparate selon les régions, influant négativement sur les pratiques d'hygiène entraînant l'épidémie de cholera de manière constante. Les indicateurs de mortalité et de morbidité sont élevés : le taux de mortalité infantile est de 102 pour mille en 2004 contre 103 pour mille en 1996/1997.

Le taux de mortalité maternelle a plutôt augmenté ces dernières années : de 827 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1996/1997, il est passé à 1.099 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2004

¹⁶ Source : Rapport OMD 2010.

¹⁷ Idem Rapport OMD 2010

pour atteindre un niveau record au niveau mondial: 1 200 pour 100 000 en 2010. Cinq femmes sur six accouchent encore à domicile et seulement 23% des parturientes avec l'aide de personnel qualifié (8% chez les plus pauvres). De plus, le suivi du post-partum ne concerne que 5% des mères.

Les grossesses précoces et à répétition font peser des risques importants sur la survie de la mère et de l'enfant dans un pays où 44% des filles commencent leur vie féconde entre 15 et 19 ans et où moins de 5% des femmes utilisent une méthode de contraception (1,6% une méthode moderne). Le taux de séroprévalence mesuré en 2005 est estimé à 3,3%. L'épidémie de VIH-sida est de type évolutif et généralisé avec des disparités entre les milieux rural (2,3%) et urbain (7%), entre les femmes (4%) et les hommes (2,6%).

Malgré les efforts du gouvernement, la couverture des besoins en PTME (7%) et la prise en charge des enfants infectés par le VIH (9%) sont insuffisantes. Cette vulnérabilité des femmes est liée au faible pouvoir de décision sur les rapports sexuels protégés et à la pauvreté.

Les études ont montrées que le faible niveau des indicateurs de santé de la femme est en grande partie lié aux inégalités de genre qui affectent sa situation sociale et limitent son niveau d'éducation et d'information, son pouvoir économique, ainsi que son pouvoir de décision concernant sa santé reproductive. Cette situation consacre la précarité de la santé de la reproduction de la femme tchadienne, et par conséquent affecte sa capacité d'intervention en matière de développement.

La vulnérabilité des femmes et celle des hommes au VIH/SIDA, est renforcée par les pratiques culturelles tels que les mutilations génitales féminines, la polygamie, le mariage forcé et/ou précoce, les viols, l'inceste et l'homosexualité, le lévirat et le sororat etc. La vulnérabilité biologique et socioéconomique des femmes face à l'épidémie est très élevée (4% chez les femmes contre 2,6% chez les hommes). Une femme présente 1,5 fois plus de risque de contracter la maladie qu'un homme. Le taux de prévalence du VIH/SIDA au niveau national est de 3,3% dans la population de 15 à 19 ans¹⁸. C'est pour remédier à cette situation, le gouvernement a pris des mesures importantes à savoir : (i) création de la direction de la santé de reproduction et de la vaccination, (ii) adoption de la stratégie nationale de lutte contre les fistules, (iii) gratuité des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité des ARV, la feuille de route contre la mortalité maternelle et infantile et celle de la lutte contre les Mutilation Génitale Féminine (MGF), (iv) adoption de la loi 019/PR/2007 portant lutte contre le VIH/SIDA, la prise en charge et la protection des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA qui prend en compte les groupes vulnérables (femmes, enfants et hommes), (v) adoption de la loi 006/PR/02 portant Promotion de la Santé de Reproduction a permis la création d'une Direction de la Santé de la Reproduction et de la Vaccination.

Le programme élargi de vaccination (PEV) bénéficie de soutien constant du département de la santé et des partenaires techniques et financiers. Mais, ses performances demeurent faibles¹⁹ :

- 128 cas de poliomyélite (dont 03 en mars 2011) ;
- 11% d'enfants sont complètement vaccinés ;
- 44% d'enfants de moins de 5 ans ne dorment pas sous une moustiquaire ;
- 41% d'enfants souffrent de malnutrition chronique modérée ;
- 1/5 souffre de malnutrition sévère ;
- La 1^{ère} consultation prénatale (CPN1) est tardive, rare sont les femmes qui se soumettent aux 4 visites selon les normes préconisée par l'organisation mondiale de santé (OMS) : 1,2% des femmes enceintes ont effectué les 4 visites.

Mais, le problème réside au niveau de l'application de ces mesures. Il y a également le problème d'accessibilité et de disponibilité des infrastructures adéquates dans tout le pays.

2.1.4. Dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement

¹⁸ Annuaire des statistiques sanitaire du Tchad, 2009

¹⁹ Rapport d'étude sur la protection sociale-final, octobre 2010

L'accès à l'énergie, l'approvisionnement, la gestion de l'eau, ainsi que les services d'assainissement demeurent une préoccupation tant pour les hommes que pour les femmes.

Dans le domaine de l'énergie, les disparités sont les plus remarquables. En milieu rural, l'accès et l'approvisionnement en source d'énergie sont traditionnellement confiés à la femme.

En matière d'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, l'essentiel de la corvée est supporté par les femmes ou les filles. Les inégalités de Genre sont observées à tous les niveaux.

- **Accès à l'énergie** : L'accès et l'approvisionnement en énergie revêt une importance capitale pour les deux sexes. Mais, les sources d'énergie utilisées dans les ménages varient selon le milieu de résidence. Dans les provinces (villes secondaires et villages), le bois de chauffe reste la principale source d'énergie. L'énergie est recherchée principalement pour la cuisson des aliments et pour l'éclairage.

Le rapport EVST 2009 démontre qu'à l'échelle nationale, le bois reste la principale source d'énergie de cuisson utilisée par plus de 90% des ménages enquêtés. Cette proportion est légèrement plus élevée en zone rurale avec 93 % des ménages contre 75% dans les zones urbaines.

La seconde source de cuisson la plus utilisée reste le charbon pour près de 5% des ménages en zone rurale. L'utilisation du charbon dépasse les 15% dans le Biltine (17%) et l'Ouaddaï (23%). Mais, l'interdiction de l'utilisation du charbon, place le gaz en première position au niveau des grandes villes, notamment dans la capitale.

Au niveau national, la prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% au Tchad, ce qui signifie que 1 personne sur 3 ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé, et mener une activité physique légère. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1.715 kcal par personne et par jour, et nécessite un budget de 238 FCFA. La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2.280 kcal par personne et par jour, requérant un budget de 320 FCFA²⁰.

En milieu rural, l'approvisionnement en énergie domestique (bois de chauffe) incombe à la femme et à la fille. Du fait de la dégradation des ressources naturelles, les distances à parcourir et le temps qui y est consacré sont devenus plus longs. En plus de la surcharge de travail liée à la recherche du bois et de son acquisition sur le marché, son utilisation expose la femme à des risques de blessures, de brûlures, cécité et autres maladies liés au feu et à la fumée.

L'électricité est produite par la Société Nationale d'Electricité (SNE)²¹ qui a le monopole de la production et de la distribution²². La consommation d'électricité est essentiellement observée dans les grands centres urbains. Quarante pour cent (40%) l'électricité est produite et distribuée à Ndjama, où le taux d'accès est de 12 %. Ainsi, la consommation d'électricité par habitant au Tchad est l'une des plus faibles d'Afrique : avec 21,7 kWh par tête, le pays se classait au 49^{ème} rang sur 50 en 2006. Le taux d'accès à l'électricité de la population est de l'ordre de 2,3 %.

Le faible accès à l'énergie est problématique autant pour les hommes que pour les femmes. En vérité, les femmes sont plus visées et plus touchées par la précarité et l'inaccessibilité des sources d'énergie. Le temps et la force physique consacrés par les femmes à cette denrée est énorme. Il s'agit là d'un facteur qui réduit énormément le temps de travail consacré par les femmes aux activités de production et de renforcement des capacités.

- **Accès à l'eau potable** : D'après les estimations récentes du Ministère de l'Eau, le taux d'accès à l'eau potable en 2010 est de 30% à 44,3 % au niveau national et de 4% à 12% selon le milieu (rural ou urbain). Cette évolution montre que le Tchad a fait des efforts importants les cinq dernières années mais inférieur aux projections du SDEA pour atteindre les OMD (47% en 2010). Le nombre d'ouvrages recensés

²⁰ Source : Le Rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST, 2009)

²¹ SNE est née des cendres de la société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE).

²² Source : Rapport OMD 2010

a permis de compiler 9 399 Pompe à Motricité Humaine (PMH) villageoises et 258 systèmes d'adduction d'eau potable (AEP).

Il n'existe pas d'études détaillées à ce sujet (notamment hors du périmètre concédé). On peut estimer un ordre de grandeur de 20-30 l/hab/j en moyenne nationale et d'environ 10 l/hab/j en zone rurale, 25 l/hab/j litres en zone urbaine desservie par borne fontaine et 60 l/hab/j litres en zone urbaine desservie par système d'AEP domiciliaire. Suivant les cas, les rejets d'eaux usées ménagères produits sont donc très limités, surtout en considérant que le taux de rejet hors de la parcelle peut être également très faible (50-80%).

En milieu urbain, l'approvisionnement en eau potable est assuré par la Société Tchadienne des Eaux (STE) qui est sous la tutelle du Ministère de Pétrole et de l'Energie (MPE)²³. En effet, la STE est chargée du captage, du traitement et de la distribution de l'eau mais également de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Son domaine est limité géographiquement à la gestion des équipements de 11 agglomérations : N'Djamena, Sarh, Moundou, Abéché, Mao, Faya, Moussoro, Bongor, Kelo, Doba et Fianga.

▪ **Accès à l'assainissement** : A l'échelle nationale, le taux d'accès à l'assainissement amélioré de l'année de référence (l'année 2000) était de 7 %. Les OMD ont décidé de porter ce taux à 35 % en 2015. Selon le SDEA 2002-2020 plus de 88,5 % de la population rural utilise la nature comme lieu d'aisance; seulement environ 11 % utilise des latrines traditionnelles ou améliorées. En milieu urbain, près de 80 % de la population utilise différents types de toilettes; il reste cependant environ 21 % de la population qui utilise la nature comme lieu d'aisance²⁴.

En effet, 10,6 % des ménages utilisent une fosse/latrine rudimentaire, 0,6 % utilise une fosse/latrine améliorée. Il n'existe pratiquement pas de réseaux d'évacuation des eaux usées. La grande majorité des ménages tchadiens en milieu rural/villageois ne dispose pas de toilettes et les systèmes d'évacuation des excréta, des déchets solides et des eaux usées sont quasi inexistantes.

L'évacuation des ordures ménagères demeure un des problèmes cruciaux, particulièrement en milieu urbain. Les ordures sont le plus souvent déversées aux alentours des habitations ou parfois dans des poubelles clairsemées. L'insuffisance des latrines et l'absence de traitement des déchets ont un impact négatif sur l'environnement aussi bien pour la santé de l'être humain que pour les animaux. Les femmes et les enfants sont les premières victimes des maladies diarrhéiques et surtout le choléra. Face à cette situation, la femme, responsable de l'hygiène et du bien-être de la famille, est directement impliquée dans la gestion de l'environnement. Ce qui contribue à accroître sa charge de travail domestique.

Cependant, depuis ces dernières années, on constate une mutation dans les rôles, qui a permis une plus grande implication des femmes dans la gestion des points d'eau où elles intègrent les comités de gestion et le secteur de l'assainissement.

La stratégie adoptée par le Tchad consiste à :

- assurer la disponibilité en eau saine à 15 minutes de marche à 60 % de la population d'ici 2015;
- assurer un point d'eau pour chaque tranche de 250 à 300 habitants ;
- réduire de plus de 50 % les maladies d'origine hydrique;
- augmenter l'installation des latrines à la maison et dans les services publics;
- assurer l'évacuation des déchets solides et des eaux usées.

Par ailleurs, on constate que le cadre législatif et réglementaire tchadien a toujours considéré l'assainissement comme une mesure d'accompagnement, menée à l'occasion d'une autre activité comme la lutte contre une maladie ou encore lors de la réalisation de programmes d'approvisionnement en eau potable²⁵.

²³ Les STE est née des cendres de la société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE).

²⁴ Schéma Directeur de l'eau et de l'assainissement au Tchad (SDEA) 2003-2020

²⁵ La loi N° 14/PR/95 relative à la protection des végétaux fixe les règles de protection de l'homme, de l'animal et de l'environnement contre les effets éventuels des produits utilisés pour l'amélioration des végétaux et des cultures, pour la

En somme, l'analyse du secteur social et culturel au Tchad comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. L'accès à la terre et au crédit reste limité aux femmes et aux jeunes. Des considérations d'ordres économiques et socioculturelles fondées sur les us et coutumes spécifiques à chaque communauté et groupe ethnique sont renforcées par la religion²⁶.

2.2. Dans le secteur de la production

Au Tchad, le secteur de production se rapporte essentiellement à l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles, les mines et l'artisanat. Au Tchad, la population potentiellement active représente 62,4% de la population totale. Selon le rapport d'ECOSITII, la population en âge de travailler est estimée à 4 718 218 personnes dont 44,8% actifs (travailleurs et chômeurs) et 55,2% d'inactifs.

Ainsi, les stratégies en matière d'emploi sont axées sur trois objectifs prioritaires que sont :

- Réduire le chômage et le sous-emploi par l'intensification des activités tant en milieu rural qu'urbain ;
- Améliorer l'offre de main d'œuvre par une adaptation des formations aux besoins de l'économie ;
- Informer et orienter sur le marché de l'emploi.

La répartition de la population tchadienne par sexe montre que les femmes représentent 50,7% de la population totale et les hommes, 49,3%. Pourtant, celles qui sont occupées et rémunérées ne représentent que 2,2% contre 11% chez les hommes. La participation des femmes dans tous les secteurs d'activités est faible ainsi que dans les fonctions électives, politiques et dans les instances de prise de décision.

Afin de pallier les insuffisances et les multiples carences dans le développement de l'emploi dans les différents secteurs de l'économie, un document cadre sur la politique de l'emploi a été élaboré et a servi de base à l'adoption en avril 2002 de la Déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi.

A ce titre, on peut citer :

- L'Office National de la Main d'œuvre (O.N.A.M.O.) crée par le décret N°256/PR du 30 Octobre 1967, a été restructuré et a changé de dénomination par Décret N° 471/PR/MFPT/1992 du 10 septembre 1992 pour être Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE). Placé sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Il est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission essentielle de promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage et le sous-emploi.
- D'autres Décrets ont été également pris pour l'appuyer dans sa lourde tâche notamment le Décret n°189/PR/MFPTPEM/96 du 15 avril 1996, portant déclaration obligatoire des embauches, des offres d'emploi et du personnel dans les entreprises au Tchad.

L'analyse de la situation de genre au Tchad montre qu'il y a une faible prise en compte du genre dans le secteur de l'emploi. On distingue un secteur primaire dominant, un secteur secondaire peu développé et un secteur tertiaire en voie d'expansion.

2.2.1. Le secteur primaire

Selon le 3^e Recensement Général de Population et de l'Habitat (RGPH3), les femmes occupent seulement 37,3% de population active.

lutte contre les ennemis des végétaux ou pour la conservation de tout matériel végétal - La loi N°14/PR/98, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement a pour objectif de présenter les principes généraux de gestion durable de l'environnement et de sa protection contre toute forme de dégradation afin de sauvegarder et de valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie des populations et La loi N° 16/PR/99 portant Code de l'eau.

²⁶ Source : Islam (55% environ), Christianisme (40% environ) et Animiste et autres (05%) – Guide pratiques des Affaires et Investissement au Tchad, éd.2009.

Au niveau de l'agriculture, les femmes et les enfants constituent une main d'œuvre aussi bien dans les cultures de rente que vivrière depuis la phase de semis jusqu'à la phase de récolte. Cependant, les femmes et les enfants ne bénéficient pas équitablement du revenu des produits de la récolte.

Lorsque les femmes organisent leurs propres activités, la productivité reste faible du fait de leur accès limité aux moyens de production (terres, intrants et matériels agricoles, crédits).

Au niveau de l'élevage, on observe que les femmes sont très impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage (traite de lait, vente de beurre de lait...). Mais, elles disposent rarement de cheptel dont la gestion est exclusivement réservée aux hommes.

Dans le domaine des ressources naturelles et de la pêche, les femmes sont plus impliquées dans la post capture, la transformation et la commercialisation. Dans certaines régions du pays, les femmes paient elles-mêmes les pirogues pour leurs maris, mais elles ne sont pas impliquées dans la gestion des revenus de la pêche.

La cueillette de la gomme arabique était exclusivement réservée aux femmes. Mais, depuis quelque années, le développement de la filière gomme arabique a mobilisé beaucoup des hommes à cause de bénéfice que cela procure à la famille.

Selon l'EVST, l'analyse de la contribution des activités au PIB du secteur primaire montre que depuis 2001, la part de l'agriculture vivrière est passée de 45% à 25%, tandis que celle de l'élevage a été pratiquement réduite de moitié, passant de 39% à 20%. En effet, la part du PIB agricole générée par le coton a été réduite de moitié entre 2001 et 2009, passant de 8 à 4% au cours de la période, le PIB de la branche cotonnière est passé de 20 milliards en 2001, à 14 milliards de FCFA en 2009, soit une baisse de près d'un tiers en 8 ans.

La faible productivité des secteurs primaire et tertiaire est aggravée par la faiblesse des infrastructures socio-économiques de base, l'enclavement de la plupart des régions et l'instabilité politique qui ne permet pas d'attirer les investisseurs étrangers, en dehors du secteur pétrolier.

2.2.2. *Le secteur secondaire*

Les activités du secteur secondaire sont très peu développées dans le pays. Selon le 3^e Recensement Général de Population et de l'Habitat (RGPH3), les occupent seulement 18,6% de population active. Les femmes totalisent 8,7 % de la population active occupée dont 7,6% dans la fabrication et 1,1 % dans la construction. La branche de fabrication de produits alimentaires et de boissons connaît une plus grande participation des femmes (2,1 % contre 0,6 % d'hommes).

Dans le domaine des mines et artisanat, on constate que les femmes sont majoritairement dans la poterie. A Pala, l'orpaillage est réservé aux femmes concernées par les revenus. Cependant, elles ne participent pas à l'extraction du natron par exemple.

En réalité, le problème de genre se pose en termes d'accès aux moyens de production et faiblesse de ressources des femmes.

2.2.3. *Le secteur tertiaire*

Selon le 3^e Recensement Général de Population et de l'Habitat (RGPH3), les femmes occupent seulement 16,5% de population active. Le secteur tertiaire occupe 9,9% d'hommes contre 4,7% de femmes. Cette situation interpelle le Gouvernement du Tchad à prendre des mesures incitatives, créer des facilités aux femmes et aux hommes qui souhaitent s'investir dans ce secteur. Une des mesures urgentes serait le renforcement des capacités des acteurs et structures existantes.

Les activités de commerce et d'artisanat avec 20% et 14% respectivement sont également d'importantes sources de revenu. La faible productivité des secteurs primaire et tertiaire est aggravée par la faiblesse des infrastructures socio-économiques de base. De plus, l'insécurité et l'enclavement de certaines régions ne permettent pas d'attirer les investisseurs étrangers, en dehors du secteur pétrolier.

2.3. Dans le secteur de soutien à la production

Dans l'ensemble, le secteur de soutien à la production comprend le commerce, le transport, la communication et l'énergie, etc. Dans ces secteurs, les inégalités et disparités de genre sont d'actualité et justifient la faiblesse structurelle de l'économie tchadienne et la féminisation de la pauvreté.

Dans le domaine commercial, on observe que les femmes se limitent essentiellement aux petits commerces peu rentables du secteur informel tandis que les hommes se trouvent dans des activités commerciales plus importantes, plus structurées et plus rémunératrices. Cet état de choses est dû notamment au faible accès des femmes aux ressources (capital, crédits, ressource temps...) qui réduit la marge de manœuvre des entrepreneures femmes ainsi que leur productivité.

De plus, leur capacité à négocier est très limitée dans une société où les « affaires » sont l'apanage des hommes. Il leur est donc difficile d'accéder aux crédits importants et de soumissionner aux grands marchés faute de grands capitaux et/ou d'hypothèques. L'expansion et la diversification de leurs activités économiques restent pour ce fait très limitées. Par ailleurs, les revenus/fonds de commerce des femmes souvent investis sont utilisés dans les charges du ménage surtout qu'il n'est pas tenu de comptabilité.

En matière de transport par exemple, les hommes disposent plus de moyens de transport individuel et en commun que les femmes alors qu'elles assurent l'essentiel du transport de la production agro-sylvo-pastorale sur de longues distances et très souvent à pieds. En conséquence, le poids des charges pendant les déplacements journaliers à pieds occupe plus le temps des femmes ainsi que celui des filles, et fragilise leur santé.

Dans le domaine de la communication, en milieu rural, les femmes sont mises à l'écart des institutions traditionnelles appelées « arbre à palabre ». L'information stratégique reste dans le cercle des hommes. On constate également des inégalités au niveau de l'accès aux supports et aux contenus médiatiques, aux récepteurs d'informations (radio et télévision) et aux métiers de la communication.

Au niveau des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'accès et le contrôle des NTIC reste un problème épineux pour les hommes et pour les femmes. On constate que la présence des femmes dans les métiers des technologies de l'information et de la communication est encore faible. Les disparités de genre en matière des TIC est plus criarde en milieu rural qu'en milieu urbain où les infrastructures sont quasi inexistantes. Ce qui constitue un facteur limitant les possibilités de promotion des activités des femmes qui tirent 80% de leur bénéfice dans le milieu rural.

2.3.1. Au niveau des institutions

La plupart des institutions au Tchad tendent à entretenir ou à reproduire les inégalités et les disparités sexo-spécifiques qui existent dans leur contexte et environnement socio culturel et politique. L'analyse de la gouvernance politique, économique et sociale laisse apparaître des inégalités de genre et des insuffisances notoires dans la prise en compte de la dimension genre dans la politique institutionnelle des différents secteurs, notamment à cause de la faible maîtrise de l'outil genre.

En général, malgré le cadre légal qui consacre l'égalité de droit entre l'homme et la femme et les engagements en faveur de la promotion du genre, les femmes et les jeunes ne sont pas promus dans les instances de prise de décision. Cette observation est valable dans les institutions publiques et privées. Par exemple, la décision des femmes d'exercer une activité à caractère politique, économique, social et culturel requiert dans la plupart des cas, l'accord préalable de l'époux sinon du père ou du responsable de la famille. Cette situation n'a pas beaucoup évolué du fait que les femmes manquent d'informations et

de capacités pour faire valoir leurs droits. Il apparaît en conséquence une faible prise en compte des spécificités de genre dans les politiques et programmes de développement dans ces secteurs.

2.3.2. *Au niveau de la gouvernance et de la prise de décision*

En dépit du dispositif juridique existant et de bonnes intentions maintes fois déclarées par les hautes autorités, les hommes et les femmes ne jouissent pas encore des mêmes privilèges quant à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leurs potentialités dans le domaine de la gouvernance.

Au niveau du Gouvernement ou dans les instances de gestion du pouvoir de l'Etat, il y a certes des améliorations, mais les femmes demeurent sous-représentées. Le nombre des femmes dans chaque Gouvernement n'a jamais dépassé la dizaine (10), et celles-ci ont généralement occupé les domaines qui renvoient à leur rôle social (enseignement, action sociale, promotion féminine, santé, etc.). De 3,4 % des membres du gouvernement en 2000, les femmes étaient 10 % en 2006, 21% en mars 2010 et 12% en 2011. A ce niveau, les fréquents remaniements montrent une évolution en dents de scie.

Dans la haute administration, on compte une femme ambassadeur sur 24, deux (2) femmes préfètes sur 56, quatre (4) femmes maires sur 23 communes, six (6) femmes membres du Conseil Economique Social et Culturel sur 30, deux (2) femmes Secrétaires Générales sur 29. Aucune femme n'a été nommée au poste de gouverneur de région.

Au niveau du Parlement, la présente législature compte 28 femmes députées (15%) sur 188 membres de l'Assemblée Nationale. La législature de 2002-2011 comptait 11 femmes députées sur 155 soit (6%).

Cette sous représentation des femmes influence sur l'élaboration et l'adoption des lois et des politiques à tous les niveaux. Si on se rappelle que la première femme députée, Borkou Louise, a été élue en 1962, le chemin parcouru en 50 ans laisse présager que très peu d'efforts politiques sont faits dans ce sens.

Plusieurs raisons ou facteurs expliquent la sous représentation des femmes en politique, au nombre desquels on peut retenir :

- La persistance des préjugés socioculturels et des stéréotypes sexistes ;
- Le faible niveau d'éducation et d'instruction de la femme ;
- La participation non équitable et le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales et leur faible maturité politique.
- Le faible pouvoir économique et financier des femmes.

En somme, la participation de la femme tchadienne au niveau politique, public, syndical et dans le secteur privé connaît certes des avancées mais la situation revêt encore beaucoup d'inégalités et des efforts restent à faire.

2.3.3. *Au niveau de la justice et des droits de l'homme*

Le cadre légal tchadien en vigueur reconnaît dans son ensemble aux hommes et aux femmes les mêmes droits. Mieux, certains de ces textes consacrent des mesures temporaires (discriminations positives) en vue d'instaurer l'équité de genre entre les sexes²⁷.

Le respect du principe constitutionnel de l'égalité est renforcé par les lois et règlements relatifs à l'organisation judiciaire en vertu de laquelle la coutume n'est applicable que si elle est conforme, non seulement aux dispositions législatives et aux règles fondamentales concernant l'ordre public et la liberté des personnes mais aussi aux dispositions des conventions internationales ratifiées par le Tchad. Cependant, la coexistence de plusieurs types de droits (coutumier ; musulman) et du droit positif limite l'exercice du principe d'égalité.

²⁷ Déclaration politique du Chef de l'Etat, 8 mars 2008, source ATP et RNT

En général, le droit moderne est égalitaire contrairement aux droits coutumiers dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence de la masculinité. Cette situation entretient une confusion sur le statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances), ni exercer sur une base égalitaire, les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution. Les conséquences les plus visibles s'observent au niveau du droit de la famille et du statut de la personne où le législateur reconnaît l'application de la coutume et celle de la loi suivant l'option des personnes concernées.

On constate que cette dualité juridique est vécue comme un moyen d'utilisation alternative des différentes sources de droit selon les intérêts en jeu ou les résultats recherchés dans les litiges. Le Code napoléonien de 1958, hérité de la décolonisation continue d'être appliqué par les juridictions nationales en matière civile, à défaut d'un Code civil à caractère national.

Par exemple, concernant la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)²⁸, le gouvernement a pris l'initiative de se doter d'un Code des personnes et de la famille en 1996. Malheureusement, ledit code, officiellement remis au gouvernement pour examen, est resté sans suite.

Par ailleurs, on peut relever d'autres contraintes, notamment l'impunité, la non dénonciation des violations des droits humains et la faible application des textes en vigueur qui ne permettent pas l'effectivité de l'égalité de droit, autant pour les hommes que pour les femmes. L'absence de modalités d'application de certaines lois et conventions, l'inefficacité des mécanismes de suivi existants, le défaut de sanction en cas de manquement, l'influence non négligeable des us et coutumes sont autant des obstacles au développement d'une justice équitable et l'application effective du « principe d'égalité de chance ou d'égalité de droit » entre l'homme et la femme. Il faut souligner également certaines motivations politiques qui sont autant de goulots d'étranglement.

2.3.4. Au niveau des mécanismes nationaux de la promotion du genre

La prise en compte de l'approche genre dans les plans, programmes et projets ne peut se faire qu'à travers des mécanismes adéquats qui peuvent faciliter son intégration. Comme dans beaucoup de pays, l'évolution de l'approche Intégration de la Femme au Développement (IFD) à l'approche Genre et Développement (GED) a permis de glisser des mécanismes de promotion de la Femme aux mécanismes d'intégration du genre ou de l'égalité et de l'équité de genre. Dans certains pays comme le RWANDA, il existe même un ministère du genre.

Au Tchad, le premier mécanisme national de la promotion de la femme fût le Secrétariat d'Etat à la Promotion Féminine auprès du Ministère de Travail créé le 21 Octobre 1982. Deux ans plus tard, il devient un département à part entière dénommé « Ministère des affaires sociales et de la Promotion Féminine ».

La Semaine Nationale de la femme (SENAFET) fut instituée en 1990, et le Comité National d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD) a été mis en place en 1991 avec un réseau de points focaux IFD qui ont évolués en PF/genre avec la mise en œuvre du PAA. Le ministère a connu des changements d'appellation pour être aujourd'hui le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MASSNF), avec comme un des mandats la coordination des interventions en matière d'égalité et d'équité de Genre et de l'autonomisation de la femme. Il dispose en son sein d'une Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre (DPFIG) qui est la structure chargée de l'opérationnalisation de cette coordination.

En collaboration avec les autres ministères impliqués, à travers les points focaux et les partenaires techniques et financiers (PTF), cette direction coordonne l'élaboration des politiques et programmes,

²⁸ Ratifiée par le Tchad le 06 juin 1996

fournit l'appui conseil, assurent le suivi-évaluation et mène le plaidoyer pour l'égalité et l'équité de Genre, ainsi que la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Le MASFSN a obtenu l'institutionnalisation des points focaux au sein des différentes institutions notamment au niveau de :

- La Présidence de la République et de la Primature où il y a des conseiller(e)s à l'action sociale ;
- L'Assemblée Nationale où il y a la Commission santé, affaire sociale, droit de l'enfant ;
- Les Ministères de l'Education nationale, de la Justice, de la Santé publique, de l'Agriculture, du Commerce et de l'industrie, des Finances et du budget, de la Fonction publique et du travail, de l'Environnement, du Plan et de l'économie, du Pétrole et énergie, Droit de l'homme et des libertés fondamentales où des points focaux Genre chargés de veiller à la prise en compte du Genre à tous les niveaux ont été nommés.

Par ailleurs, dans les grandes institutions étatiques et non étatiques, il y a des mécanismes qui participent aux actions de promotion du genre. On peut relever par exemple :

- Le Réseau des Parlementaires en population et développement au niveau du parlement et la Commission Nationale des Droits de l'Homme au niveau du gouvernement;
- Le Collectif des ADH;
- Les Réseau des femmes ministres et parlementaires;
- Les Plates formes des ONG et associations féminines où de nombreuses organisations sont mises en place pour permettre la concertation et le dialogue entre elles et les institutions gouvernementales : notamment la CELIAF ;
- L'AFJT qui offrent des services aux femmes victimes de violences basées sur le genre avec une ligne verte.
- le Groupe thématique Genre du SNU qui a pour mission de coordonner les actions des Agences du Système en matière de Genre.
- Dans les régions, le MASFSN dispose de services décentralisés qui doivent assurer à leur niveau la coordination, le suivi et l'évaluation des actions.

Néanmoins, il faut s'interroger sur la fonctionnalité de ces mécanismes et leurs capacités à mener à bien leurs prérogatives. Mais, beaucoup d'efforts sont faits, mais le rapport de l'analyse institutionnelle des ministères a mis en évidence quelques dysfonctionnements par rapport à la prise en charge du Genre :

- Au niveau du MASFSN dont les attributions ne sont pas explicites par rapport au genre, on note une faiblesse de leadership sur ce sujet, une capacité institutionnelle encore faible, et le faible poids politique qui lui est consacré, alors qu'il est paradoxalement un ministère prioritaire ;
- Au niveau des ministères clés où l'intégration du Genre dans leurs processus de planification, de programmation et de budgétisation n'est pas effective. Les points focaux ne disposent pas de moyens pour mener leurs activités et leur rôle n'est pas valorisé au sein de leurs institutions.
- Concernant les mécanismes d'appui national, on constate la faiblesse de la performance des points focaux Genre (l'insuffisance de compétences en Genre au niveau des ministères) qui ne sont pas du tout ou peu valorisés.
- Au niveau politique, on note la faiblesse des ressources allouées aux initiatives de promotion du Genre et l'application mitigée des engagements en faveur du genre. L'instabilité institutionnelle qui caractérise les structures gouvernementales et d'autre part, l'écart constaté entre les intentions manifestées officiellement au niveau des décideurs et l'application qui en est faite dans la pratique constituent autant de défis.

Il est donc primordial de renforcer le mécanismes d'intégration du genre et de renforcer des capacités des acteurs/agents dans tous les secteurs, ainsi que des mécanismes de Suivi/Evaluation et de réédition

(Observatoire de l'égalité et de l'équité, commission genre à l'AN....) , en vue de l'institutionnalisation du genre.

La synthèse de l'analyse de la situation de genre permet de dégager ainsi les priorités et défis majeurs de la Politique Nationale Genre.

2.4. Les priorités de la PNG

La mise en œuvre efficace de la PNG nécessite une priorisation des actions à réaliser dans tous les domaines. Ces priorités sont relatives aux secteurs clés pour un développement humain durable. Ainsi, l'analyse sur la problématique du Genre au Tchad fait ressortir les axes prioritaires suivants :

1. Développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre et à la promotion des droits humains ;
2. Elimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi ;
3. Accès égal aux opportunités (y compris le foncier) et aux prises de décisions ;
4. Développement des mesures concrètes en vue de réduire la pauvreté des femmes et autres groupes marginalisés ;
5. Elimination des VBG ;
6. Droit à la santé, notamment la santé de la reproduction ;
7. Prise en compte du genre dans les budgets et comptes nationaux.

Un plan de mise en œuvre permettra à tous les acteurs et/ou parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG de jouer pleinement leur rôle en vue d'atteindre les résultats escomptés et amèneront les changements positifs dans la vie des femmes et des hommes au Tchad.

2.5. Les défis de la mise en œuvre de la PNG

Globalement, il y a trois défis majeurs à relever en vue de la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNG. Il s'agit du défi politique en terme de réelle volonté des autorités gouvernementales(i) ; du défi technique de stratégie appropriés et des ressources humaines et matérielles (ii); et du défi financier en terme de capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la PNG.

2.5.1. *Le défi politique*

Il est important que le Tchad dispose d'un cadre de référence en matière de Genre. Cependant, il est clair qu'en l'absence d'une ferme volonté des autorités politiques et de l'engagement fort de toutes les parties prenantes, la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ne pourra être effective.

L'effectivité de cette volonté politique doit se traduire par des mesures spécifiques destinées à concrétiser d'une part le renforcement institutionnel et technique du mécanisme de mise en œuvre de la PNG et d'autre part la création d'un environnement social, juridique, économique et politique en faveur de l'équité et l'égalité de genre.

2.5.2. *Le défi financier*

La mise en œuvre efficace de la PNG exige une disponibilité des financements nécessaires à l'exécution des actions. Ce qui suppose que le Gouvernement doit ménager aucun effort pour une mobilisation des ressources disponibles auprès de toutes les sources de financement existantes (Etat, bi et multilatéral, décentralisé, privé) , et une réallocation tenant compte des besoins liés au genre au niveau des différents secteurs d'activité.

Ce défi peut être relevé grâce à un partenariat dynamique entre les différents acteurs de développement, parties prenantes de la mise en œuvre de la PNG.

2.5.3. *Le défi technique*

Au plan technique, le MASSNF doit affirmer son leadership dans la promotion du genre en renforçant ses capacités dans la mise en œuvre de la PNG, notamment par une stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG en vue d'atteindre les résultats escomptés.

2.5.4. Le défi socioculturel

La mise en œuvre de la PNG nécessite l'implication effective des autorités traditionnelles et religieuses. Seule leur adhésion à la Politique Nationale Genre (PNG) suscitera l'appropriation du concept Genre par la base. Il importe aussi d'instaurer l'enseignement des modules Genre dans les institutions d'enseignement et de formation au niveau primaire, secondaire et supérieur.

Au regard de ce qui précède, quels devraient être les fondements et orientations stratégiques de la Politique Nationale Genre du Tchad ?

CHAPITRE III : FONDEMENTS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA PNG

La revue documentaire, et les études, notamment l'analyse de la situation de genre, au Tchad révèlent des inégalités et des disparités importantes basées sur le sexe. D'autres rapports dans le domaine de la lutte contre la pauvreté démontrent également des inégalités et des disparités de genre observées sur les plans social, économique, juridique et politique.

Elles se traduisent par:

- Une prise en compte insuffisante de la dimension transversale du genre dans les actions de développement qui influe sur le niveau de prise en charge et de financement des besoins différenciés des hommes et des femmes ;
- Une inégalité de statut et de position des hommes et des femmes dans la communauté et dans les ménages malgré l'égalité des droits et devoirs consacrée par la Constitution ;
- Une sous représentation et une faible implication des femmes dans les instances de décision justifiant leur faible capacité à influencer les orientations et les mesures prises en matière de développement ;
- Un faible accès et contrôle des ressources et une quasi-invisibilité du travail des femmes dans les agrégats économiques.

Ces inégalités entre les hommes et les femmes dans la vie économique, et la faible participation des femmes aux prises de décisions constituent les causes majeures de la pauvreté.

De ce qui précède, la mission assignée à la PNG est « *d'orienter l'élaboration des programmes et projets pour une société juste et équitable* ».

Ainsi, il convient de présenter les fondements de la PNG(i) d'une part, et les orientations stratégiques d'autre part (ii).

3.1. Les Fondements de la PNG

3.1.1. La Vision de la PNG

Depuis les années 90 et l'avènement de la démocratie au Tchad, le processus de l'intégration du genre dans les stratégies, programmes et projets de développement a été amorcé. En effet, le pays a identifié cette stratégie pour remédier à l'écart qui existe entre le droit et la pratique dans le domaine de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme²⁹.

Ainsi, la vision de la PNG est :

« D'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de Genre, de toutes formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable ».

3.1.2. L'objectif de la PNG

La PNG du Tchad se fixe comme objectif de « **Promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement durable** ».

La réalisation de cet objectif suppose l'observation rigoureuse des principes directeurs ainsi que les orientations stratégiques qui fondent la PNG.

3.2. Les Principes directeurs de la PNG

Depuis la CIPD en 1994, la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats en 2004 en passant par l'adhésion du Tchad aux OMD, le gouvernement tchadien reconnaît la nécessité de « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable* ».

Par conséquent, les actions à mener et projets de développement à initier dans le cadre de la PNG doivent être guidés par les principes directeurs suivants:

3.2.1. Le concept Genre est non seulement une question de développement, mais aussi un outil d'analyse et de réduction des inégalités.

L'Approche genre est une approche de développement axée sur l'analyse des systèmes d'inégalité (réalité sociale et environnement institutionnel) qui perpétuent entre autres la subordination de la femme. Elle préconise la transformation des rapports sociaux inégaux et envisage des stratégies fondées sur la prise en compte des deux composantes de la société que sont l'homme et la femme.

L'approche genre renvoie à une conception du développement accès sur l'individu et à un modèle de société plus équitable. Elle vise la participation équitable des hommes et des femmes aux différents pouvoirs grâce à l'établissement des rapports d'égalité et d'équité dès l'enfance. Elle est nécessaire à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi - évaluation des politiques, programmes et projets en vue d'un développement durable fondé sur la justice sociale et ce, à travers des outils appropriés d'analyse et de programmation selon le genre.

Cette approche ne présuppose pas un modèle particulier d'égalité pour toutes les sociétés et cultures, mais, elle traduit le souci de donner aux hommes et aux femmes des chances et droits égaux de participer aux choix et aux décisions qui influent sur leur vie et le développement de leur nation.

3.2.2. La valorisation des rôles complémentaires et différentiels des hommes et des femmes sont une condition de réussite de la paix sociale et l'unité nationale, gages d'un développement durable.

²⁹ Direction de la scolarisation des filles, DPFIF, etc.....

De prime à bord, l'homme et la femme sont complémentaires à tous les niveaux. Cette approche est un tremplin pour une vie de famille épanouie et pour une vie communautaire paisible et solidaire. Les rôles complémentaires sont traduits dans les faits par le respect de la différence (homme et femme, jeune et vieux, riche et pauvre). A cet effet, il faut développer non seulement l'esprit de tolérance et de pardon dans la famille, dans le ménage, dans la communauté, mais également de la valorisation de soi et de l'autre. La recherche d'un consensus permanent dans tous les domaines et en toute circonstance est le gage d'un développement harmonieux.

3.2.3. *La réduction des inégalités et des disparités de genre nécessite des actions spécifiques en faveur des femmes, des hommes et des groupes défavorisés.*

Pour réduire les inégalités, il faut non seulement promouvoir la complémentarité entre l'intégration transversale (mainstreaming) et les actions spécifiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les actions spécifiques peuvent cibler les femmes exclusivement ou les hommes, ou les deux. Le but de ces actions spécifiques est de combler les faiblesses constatées dans l'application de la constitution ou des règlements qui prônent l'égalité entre les sexes.

Le ciblage des actions spécifiques doit résulter d'un choix stratégique basé sur un diagnostic de la réalité vécue par les hommes et les femmes dans un contexte déterminé. Par conséquent, une discrimination positive doit avoir absolument un triple effet par rapport à l'objectif des actions sur le terrain : ***participation, appropriation et pérennisation.***

Cette démarche instaure une compétition objective, sur une base égalitaire, tenant compte des besoins différenciés de toutes les composantes de la société. Ainsi, les actions spécifiques à entreprendre en faveur des hommes, des femmes et des groupes défavorisés doivent être dictées par des considérations d'équité, d'égalité entre les sexes pour l'élimination de la pauvreté.

3.2.4. *La PNG se fonde sur les normes et valeurs socioculturelles et recherche en permanence des synergies d'actions en vue d'un développement durable.*

En général, ce sont les normes et valeurs de la société ou de la communauté qui expliquent les inégalités entre les hommes et les femmes. La mise en œuvre de la PNG se fera en recherchant des synergies d'action avec les normes et valeurs socioculturelles pour plus d'impact.

Ainsi, l'enracinement au socle socio culturel, notamment la prise en compte des atouts et opportunités qu'offrent les contextes socio culturels très diversifiés du Tchad constituent la condition sine-qua-none du succès de la PNG.

3.2.5. *Le lien de la PNG avec la SNCRP et les autres politiques et stratégies sectorielles est fondamental.*

En rappel, la PNG est un cadre de référence en matière de lutte contre les inégalités et disparités de genre. A ce titre, elle est complète ou renforce les différentes stratégies sectorielles. Elle est en cohérence avec la SNCRP à travers l'axe relatif au genre en vue de garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires.

C'est pourquoi, elle a pour mission de servir de fondement des actions présentes et futures au niveau des institutions étatiques et non étatiques. Ce qui exige une synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des femmes et des hommes dans tous les domaines.

3.2.6. *Le rétablissement de l'égalité et l'équité de genre s'inscrit dans une perspective à long terme.*

Le rétablissement de l'égalité et l'équité de genre est un processus de longue haleine qui s'inscrit dans une dynamique de transformations sociales et de mentalités. Il intègre le respect des Droits de l'Homme dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, notamment le droit à l'éducation,

à la santé, au logement, à la nourriture, à l'eau, à la parole de manière égale pour les hommes, les femmes, les jeunes, les vieux, les pauvres et les riches.

Ainsi, pour donner plus de chance de succès au processus d'internalisation du genre, toutes les stratégies de mobilisation de ressources doivent être construites dans la durée.

3.3. Le cadre d'orientations stratégiques de la PNG

L'analyse situationnelle de genre au Tchad permet d'identifier les orientations stratégiques interdépendantes les unes avec les autres. Aussi, elles sont en harmonie avec les objectifs de la SNCRP et des stratégies sectorielles, et servent de socles pour l'égalité et l'équité de Genre entre l'homme et la femme.

Il s'agit de :

1. L'intégration systématique de la dimension genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, et de suivi/évaluation des stratégies, politiques et programmes de développement à tous les niveaux;
2. Du développement d'une stratégie de communication pour un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée.
3. L'accès égal et équitable aux services sociaux de base, aux ressources (y compris le foncier) et aux bénéficiaires par les hommes et les femmes
4. L'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision ;
5. La promotion des droits humains en luttant contre les violences basées sur le Genre (VBG), et en mettant un accent particulier sur l'autonomisation des femmes ;
6. Du développement d'un partenariat actif en faveur du Genre au Tchad.

Orientation stratégique 1 : Intégration systématique de la dimension genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, et de suivi/évaluation des stratégies, politiques et/ou programmes de développement national.

Promouvoir les mêmes opportunités pour les femmes et les hommes et améliorer le statut des femmes constituent des préalables au développement socio-économique durable. Il s'agit de mettre en place des stratégies permettant la prise en compte des préoccupations, besoins et aspirations des femmes et des hommes comme dimensions intégrales dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères de la société.

Cette orientation stratégique doit permettre de mettre en place un cadre adéquat et d'opérationnaliser les mécanismes visant la réduction des inégalités et le renforcement des capacités de participation des femmes et des hommes de façon égale aux activités et projets de développement. En effet, les rapports d'évaluation des Plates formes d'Action de Dakar et Beijing démontrent que les mécanismes chargés du genre et de la promotion de la femme mis en place dans de nombreux pays pas produit les résultats attendus. Ces mécanismes souffrent d'une absence de soutien de la part des autorités nationales. Leurs mandats sont mal définis, avec des ressources humaines et matérielles insuffisantes³⁰.

La réalisation de cette orientation stratégique passe par les objectifs suivants:

Objectif 1.1 : Accélérer la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux.

³⁰ Source : « Rapport de la mission effectuée auprès du ministère de l'action sociale et de la famille de la république du Tchad, 2009 » par Souad Abdennebi /Abderrahim conseillère régionale pour la promotion des droits des femmes, CAGED/CEA.

Cet objectif vise d'une part la création d'un environnement institutionnel (mécanismes de coordination, sectoriels de mise en œuvre...) favorable et capable de porter les enjeux de l'approche genre et développement et, d'autre part le renforcement des capacités techniques, notamment le développement des outils appropriés à l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs.

En effet, le genre, comme domaine transversal, doit être intégré dans toutes les politiques, tous les programmes, projets, plans d'action et documents de stratégies en cours et à venir. Ceci implique la maîtrise/internalisation par tous les acteurs de l'approche et des outils nécessaires et une bonne connaissance des besoins sectoriels basée sur une analyse genre et études axées sur les spécificités de chaque secteur.

Un accent sera mis sur la question de la budgétisation sensible au genre qui doit être résolue au plan conceptuel et opérationnel.

Objectif 1.2 : Augmenter l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de Genre.

Il s'agit ici d'inventorier les actions réussies et de multiplier les effets positifs de l'intégration de la dimension genre dans tous les secteurs de la vie au Tchad. Ce qui suppose la mise en place d'un système de suivi évaluation et la mise à disposition d'indicateurs ou d'outils de collecte d'informations pertinents par sexe. Cette double action permet de mesurer les effets des actions de développement sur les femmes et les hommes.

Pour atteindre cet objectif, il faut promouvoir l'éclosion d'une masse critique des acteurs porteurs de la PNG, capable de concevoir, suivre, collecter et évaluer les indicateurs. Ces acteurs doivent avoir pour mission de contribuer à l'amélioration de la compréhension et le suivi-évaluation de la dynamique genre au Tchad.

Orientation stratégique 2 : Développement d'une stratégie de communication pour un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée.

Les inégalités de genre sont intériorisées et reproduites à travers les mécanismes de différenciation sociale que sont les valeurs, les normes, les croyances, les proverbes, la connaissance mais également les stéréotypes, les préjugés.

Aussi, cette orientation vise à éliminer les attitudes et pratiques qui perpétuent et reproduisent les inégalités de genre et à obtenir l'implication/l'engagement de toutes les parties prenantes dans les actions concrètes en faveur du genre. Ce qui implique une bonne connaissance de la problématique genre ainsi que son appropriation.

Elle comporte deux objectifs à savoir : (i) Promouvoir le changement de comportement/attitude par rapport au genre et (ii) Développer des actions de plaidoyer pour amener les autorités/leaders d'opinions à améliorer l'environnement socio juridique en faveur du genre.

Objectif 2.1 : Elaborer une stratégie de communication pour un changement de mentalité et comportement en faveur du genre.

Comme souligné tantôt, les inégalités de genre se traduisent dans les comportements et attitudes qui ont des répercussions économiques, sociales et environnementales et constituent de fait une des principales entraves au développement. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie de communication qui vise à renforcer la prise de conscience nationale sur les questions de genre et impulser des réflexes genres sensibles.

Les changements dans les mentalités et de pratiques impliquent d'interroger nos valeurs, normes socioculturelles et de faire des choix avisés. Aussi, la dite stratégie devra-t-elle se baser sur les résultats de recherche et d'analyses socio linguistiques de nos réalités culturelles et de l'environnement institutionnel.

Le développement des messages adaptés aux différentes cibles est essentiel ainsi que leur implication dans le choix des réponses en vue de l'appropriation.

Objectif 2.2 : Développer les actions de plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement juridique de la question du genre.

Les actions à développer ici visent un changement dans le cadre juridique et institutionnel et doivent influencer sur les décisions politiques en vue de l'opérationnalisation de la PNG.

La stratégie de mise en œuvre se fondera, d'une part sur l'identification précise des groupes cibles, leur niveau d'influence, leurs préoccupations et niveau de connaissance en Genre afin de mieux organiser les actions de plaidoyer en fonction des résultats attendus. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs concernés de sorte à organiser de manière efficace ce plaidoyer.

Orientation stratégique 3 : Accès égal et équitable aux services sociaux de base, aux ressources (y compris le foncier) et aux bénéfices par les hommes et les femmes.

L'analyse de situation a mis en exergue l'importance de l'accès équitable aux services sociaux de base par les différentes catégories de la population.

En effet, nul ne peut nier le rôle que jouent la santé et l'éducation dans la capacité des hommes et des femmes à participer au développement de leur pays par leur apport de tout genre.

Cette orientation stratégique se focalise notamment sur le secteur éducatif, le secteur sanitaire, et celui de l'approvisionnement en eau potable. Les actions dans ce domaine visent le renforcement de l'investissement dans les services sociaux de base, en tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes et des vieux avec un accent particulier au monde au rural en tenant compte des spécificités de chaque région.

Il s'agit de :

- Assurer la disponibilité des services socio sanitaire de qualité ;
- Mener auprès des populations une communication active sur les questions relatives aux problèmes de santé, à la santé reproductive, et notamment la sexualité ;
- Promouvoir le dialogue social dans la perspective de trouver des solutions endogènes et durables à la pandémie du VIH/SIDA ;
- Promouvoir des actions en faveur de l'éducation sexuelle des jeunes et d'une parenté responsable ;
- Mobiliser les ressources pour la prise en charge efficace de la santé ;

Dans cette perspective, cette orientation comporte les objectifs suivants:

Objectif 3.1 : Eliminer les pratiques traditionnelles néfastes liées à l'éducation des filles et des garçons, à l'utilisation des services sociaux de base.

La réalisation de cet objectif nécessite le développement des initiatives visant à réduire les écarts entre l'éducation des filles et des garçons, à éliminer les stéréotypes sexistes au niveau de l'école, à soutenir les actions en faveur de la promotion des droits en matière de SR et de la lutte contre les VBG en vue de l'élimination des pratiques néfastes. Aussi bien des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités doivent être menées. Celles-ci doivent se fonder sur l'engagement de la communauté, et en particuliers les hommes. La démarche doit s'articuler autour d'un dialogue et d'une mobilisation sociale qui permettent aux communautés de s'approprier de ces questions liées à leur santé et bien-être.

Dans le système éducatif par exemple, il faut accroître l'offre (infrastructures et équipements adéquats) dans tous les milieux et la mobilisation sociale de la communauté (Etat, populations, projets, ONG, collectivités locales, privé, PTF, etc.) autour des services sociaux de base.

Dans le système sanitaire, une attention particulière doit être accordée à la question de la prise en charge des soins d'urgences obstétricaux. En outre, il faut réduire les distances des centres de santé, renforcer

les efforts consentis par l'Etat avec l'appui des organisations de la société civile (OSC), les ONG et des partenaires techniques et financiers (PTF), en instituant des cadres favorables et des dispositifs de surveillance de l'offre de services sociaux sensibles au genre.

Les actions doivent se faire en concertation et en synergie avec les secteurs concernés afin d'optimiser les effets.

Objectif 3.2 : Promouvoir les initiatives visant à satisfaire les besoins spécifiques de filles et des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation.

Le Tchad connaît ces dernières années un taux d'admission au primaire en nette progression. Par contre le taux d'achèvement est sujet à des déperditions liées à plusieurs facteurs, dont l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, qui jouent sur leur maintien à l'école et de façon générale, sur le rendement interne du système scolaire³¹.

Cet objectif vise à réaliser les conditions favorables de maintien et de succès des filles, au même titre que les garçons dans le système scolaire formel, et des femmes, au même titre que les hommes, dans l'éducation non formelle et l'alphabétisation. Il réaffirme, la nécessité d'apporter des réponses opérationnelles durables à l'accès et au maintien des filles et des garçons dans les filières scientifiques et techniques. Par conséquent, il faut susciter l'intérêt de l'instruction et de la formation (technique, et scientifique, etc.) chez les apprenantes et leurs parents et créer les conditions d'un environnement favorable à l'enseignement en général, et en particulier à l'enseignement technique scientifique des filles au même titre que les garçons.

Il faut également des mesures spécifiques idoines en vue de libérer la petite fille et lui permettre de terminer son cursus scolaire avec succès.

Objectif 3.3 : Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

L'enjeu de cet objectif est d'assurer aux hommes et aux femmes des services de santé de la reproduction de qualité de façon à réduire significativement les risques de mortalité liée à la maternité, et à permettre à chacun et à chacune d'avoir une vie reproductive saine et responsable.

La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif consiste à faire le plaidoyer pour l'amélioration de l'accès aux services de santé de qualité en mettant l'accent sur les spécificités de genre (hommes, femmes, jeunes vieux, rural, urbain, régions...). Par ailleurs, il faut mettre un accent particulier sur la formation initiale et les recyclages du personnel, en vue de garantir des services de soin de qualité et leur utilisation. A cet effet, l'appui d'une communication sociale en vue de l'implication consciente de tous les acteurs aux actions de la santé de reproduction (SR) sensible au genre est primordial.

Objectif 3.4 : Promouvoir la prise en compte du Genre dans la lutte contre le IST/ VIH-SIDA.

La revue documentaire révèle que les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, n'ont pas les mêmes comportements ni le même degré de vulnérabilité face au VIH/SIDA. En effet, certaines pratiques culturelles, telles que les mutilations génitales (MGF), la polygamie, le lévirat et sororat, les mariages forcés et précoces, augmentent la vulnérabilité des femmes à la contamination au VIH/SIDA. A cela s'ajoute le faible pouvoir de décision des femmes/filles sur les rapports sexuels protégés, ainsi qu'une nouvelle forme de violence qui est la transmission volontaire du VIH/SIDA.

Cet objectif vise à renforcer la dimension genre dans les programmes de prévention contre la progression de la pandémie et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA. En effet, il s'agit de rendre plus visibles la situation de vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH/SIDA par rapport aux

³¹ Source : Rapport OMD, Tchad 2010

hommes, ainsi que les effets et l'impact pervers du SIDA sur les populations et la croissance et à développer et à mettre en œuvre des moyens et des stratégies appropriés pour y remédier.

Des actions allant dans le sens de l'application effective des droits des femmes en matière de sexualité et des personnes vivant avec le VIH/SIDA contre les mauvais traitements et les actes discriminatoires seront développées.

Orientation stratégique 4 : Accroissement de l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décisions à tous les niveaux.

Au regard des résultats très mitigés et du faible impact des politiques et programmes de développement, la participation égale et équitable des hommes et des femmes dans les sphères de décision devient fondamentale, notamment sur les opérations axées sur la gouvernance, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

L'orientation stratégique 3 vise à élaborer des mesures légales spécifiques permettant, d'une part de promouvoir l'égalité des chances et la participation des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gouvernance (élaboration des politiques, développement des programmes, allocation des ressources) et, d'autre part d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision.

La réalisation de l'axe stratégique 3 se fera à travers les objectifs suivants:

Objectif 4.1 : Accroître la participation des femmes et des hommes à l'exercice de la citoyenneté et à la prise de décision.

Cet objectif vise à promouvoir la participation effective des femmes dans les postes de responsabilité et les postes électifs pour tenir compte de leur importance numérique (50,7%) et leur potentiel. Le droit à la parole et l'expression plurielle des opinions et des besoins sont essentiels pour la paix sociale et le développement durable. La promotion égalitaire des femmes et des hommes aux sphères de prise de décision est une garantie pour l'appropriation, le respect et l'application efficiente des décisions d'intérêt général.

En effet, il s'agit de valoriser le potentiel des hommes et des femmes par des mesures idoines. Ce qui suppose le renforcement des capacités des hommes et des femmes dans le domaine de la gouvernance et de l'exercice du pouvoir. Les compétences et ressources féminines doivent être valorisées à tous les niveaux grâce à des politiques spécifiques ou stratégies novatrices. Par exemple de faire un plaidoyer pour une mobilisation sociale autour du respect des principes démocratiques au sein des institutions publiques et privées, notamment les partis politiques, des ONG et OSC.

La finalité des actions à mener doit permettre de prendre toutes les mesures nécessaires et créer des conditions favorables à la participation politique et à la gestion du pouvoir de façon équitable.

Orientation stratégique 5 : Promotion des droits humains en luttant contre les violences basées sur le Genre (VBG), et en mettant un accent particulier sur l'autonomisation des femmes ;

Cette orientation vise à contribuer à assurer la pleine jouissance des droits à tous les citoyens et l'élimination de toutes les formes de violence, notamment les VBG³². Elle se décline à travers des objectifs suivants:

Objectif 5.1 : Renforcer les capacités des hommes et des femmes en matière des droits humains et leur égal accès à la justice et à l'exercice des droits civiques et politiques.

La loi fondamentale (Constitution) et autres lois en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les conventions et traités internationaux ratifiés par le Tchad constituent certes un atout, mais pas suffisant pour la promotion du genre.

³² Une stratégie nationale VBG est en cour d'élaboration et sera validée cette année 2011.

En effet, la faible vulgarisation et la méconnaissance de ces textes aussi bien par les femmes que par les hommes ainsi que leur faible application constituent l'une des entraves à l'effectivité du principe d'égalité consacré par la Constitution. Les femmes, généralement, ne sont pas promues dans les sphères de décisions politiques au même titre que les hommes, même si de nos jours, beaucoup d'hommes sont également victimes d'exclusion. L'égal exercice des droits civiques et politiques est la condition première de la citoyenneté. Il s'agit ici de garantir à tous la pleine jouissance des droits civiques et politiques. Ce qui suppose la promotion des instruments et mécanismes qui assurent l'information au quotidien des citoyens et citoyennes sur les lois, la législation, leurs droits et devoirs en matière de justice, et sur les circuits d'accès à la justice.

De ce qui précède, des efforts doivent être faits pour intégrer les dispositions des conventions internationales dans les lois nationales et de nouveaux textes doivent être adoptés et appliqués pour régler la question de la vétusté et de l'inadéquation de ceux-ci. Ainsi, des actions de renforcement des capacités aussi bien des titulaires de droits et que des détenteurs d'obligations ainsi que de vastes campagnes de sensibilisation sont nécessaires à cet effet.

Objectif 5.2 : Eliminer toutes formes de violences basées sur le Genre (VBG).

Il s'agit de proscrire les multiples formes de violences faites aux femmes, et parfois aux hommes. En effet, les violences basées sur le genre affectent beaucoup plus les femmes et ont des effets néfastes sur leur santé et leur bien être. Elles les empêchent de réaliser pleinement leurs potentialités et d'exercer leurs droits. L'atteinte de cet objectif se fera notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences (SNVBG) et le Plan national pour la Tolérance aux MGF.

La PNG entend promouvoir des programmes de sensibilisation adaptés, en impliquant toutes les sensibilités, notamment les autorités traditionnelles et religieuses, et engager la responsabilité des hautes autorités de la justice par l'élaboration et l'application effective des textes sur les violences. Les canaux modernes et traditionnels de communication et de sensibilisation doivent être exploités à ce niveau. Il convient par ailleurs d'instaurer l'instruction civique et morale à tous les niveaux (éducation formelle et non formelle).

Objectif 5.3 : Promouvoir l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux ressources et/ou facteurs de production.

L'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux facteurs de production est une des conditions permettant d'assurer la promotion de la croissance et de réduire la pauvreté. L'enjeu de cet objectif est de créer un environnement et des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures et équipements, aux ressources naturelles et financières (terre, périmètres aménagés, forêt, crédits etc.), à l'information/formation, aux services de vulgarisation, et à la technologie.

Des mécanismes dynamiques pour insérer la question d'accès aux facteurs de production dans les politiques et stratégies de développement doivent être définis. En outre, l'accès égal des hommes et des femmes, notamment les plus pauvres, aux actifs productifs et autres ressources doit être soutenu à travers un environnement socio-économique et financier favorable au développement des initiatives productives.

Il sera aussi question de promouvoir au profit des femmes (priorité aux femmes rurales et vulnérables) des technologies adaptées (services énergétiques, TIC, transport,...) qui leur permettent d'alléger la surcharge de travail et d'être plus performantes. A cet effet, il faut développer des initiatives novatrices et créer des réseaux d'information et de coopération.

Orientation stratégique 6 : Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre au Tchad.

En se référant au document de la SNRP2 et au huitième OMD, la mise en œuvre efficace de la PNG nécessite la mobilisation de tous les acteurs, notamment les partenaires techniques et financiers (PTF).

Il s'agit en fait de travailler en synergie avec tous les acteurs internes et externes pour mobiliser les ressources nécessaires en vue de réduire durablement les inégalités de sexe dans la gouvernance et le développement. Cela exige la mise en place de mécanismes de concertation et de dialogue permanent pour canaliser les énergies, susciter et démultiplier les motivations en faveur du Genre.

Les échanges d'expériences entre acteurs internes et acteurs externes constituent un support important pour enrichir notre expérience en matière de Genre. Par conséquent, il est judicieux d'envisager le développement d'un partenariat stratégique et opérationnel, d'une part avec la coopération sous régionale, régionale et internationale et, d'autre part avec l'ensemble des acteurs au niveau national (secteur public et privé, société civile, etc.) pour une synergie d'actions en faveur de la PNG.

L'opérationnalisation de cet axe stratégique se fera à travers les objectifs suivants :

Objectif 6.1 : Promouvoir les échanges aux niveaux national et international en faveur du Genre.

Il s'agit d'identifier des pôles de coopération avec les acteurs nationaux et internationaux. Cet objectif vise à asseoir et à promouvoir une concertation active et fructueuse et un cadre de dialogue permanent en faveur du Genre. Ce qui suppose un travail en synergie et des échanges d'expériences pour une meilleure compréhension et appropriation du Genre.

En termes de stratégie, il convient de développer la coordination multisectorielle et la mobilisation de tous les acteurs pour des échanges d'expériences et de bonnes pratiques aux niveaux national et international.

Objectif 6.2 : Renforcer le partenariat et la coordination pour la mobilisation des ressources en vue du financement de la PNG

L'enjeu de cet objectif est de se donner les moyens suffisants pour accomplir sa mission. En effet, la mobilisation des ressources constitue un maillon fondamental de la mise en œuvre de la PNG. Ce qui suppose des interventions spécifiques et bien ciblées.

En terme de stratégie, il s'agit de :

- développer un partenariat dynamique axé sur la mobilisation des ressources ;
- créer un cadre de concertation et de dialogue permanent en vue de renforcer les interventions des partenaires et ;
- assurer la complémentarité et la synergie des diverses interventions.

Mais, quels seraient les mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et de suivi évaluation de la PNG ?

CHAPITRE 4 : MECANISMES INSTITUTIONNELS DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI EVALUATION DE LA DE LA PNG

Les mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et du suivi évaluation visent à créer les conditions idoines d'une plus large participation de tous les acteurs étatiques et non étatiques en vue d'assurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes gage d'un développement durable. Ces mécanismes doivent être aussi représentatifs que possible de manière à pouvoir fédérer les énergies en vue d'une mise en œuvre efficiente de la PNG.

Ainsi, le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la PNG passe nécessairement par l'inventaire des acteurs ou parties prenantes, la détermination de leurs rôles et leurs responsabilités, les structures de coordination, de concertation et de suivi-évaluation et les défis/contraintes de mise en œuvre de la PNG.

4.1. Les mécanismes mise en œuvre de la PNG

La mise en œuvre de la PNG concerne tous les départements ministériels et secteurs de développement. La coordination générale des interventions doit être assurée par le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale (MPCI) en étroite collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (MASFSN).

Cependant, du fait de la transversalité du genre et de sa faible internalisation par les autres secteurs, il est judicieux de créer un ministère spécifique³³ dont le mandat et les prérogatives seront clairement définis en tant que secteur transversal. Le MASFSN peut à cet effet être scindé en deux.

4.1.1. Les principaux acteurs : le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) et le MASFSN ou le Ministère en charge des questions de genre

Le MEPCI est la structure gouvernementale en charge de la coordination générale des politiques et stratégies de développement national. Il coordonne la mobilisation des ressources externes et veille à l'atteinte des résultats escomptés par des actions de suivi évaluation.

³³ Ministère en charge des questions du Genre

Le MASFSN ou Ministère en charge des questions de genre est la structure gouvernementale en charge de la promotion du Genre. A ce titre, il a la responsabilité de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement pour la promotion de l'égalité et l'équité de Genre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG, le « Ministère en charge des questions de genre » ou le MASFSN est chargé de :

- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre ;
- Définir les orientations nécessaires à la planification et à la programmation des actions dans l'optique de l'équité et de l'égalité de Genre ;
- Définir les normes, les procédures et les modalités d'intervention dans les foyers féminins ruraux et autres structures d'application ;

4.1.2. Les autres acteurs ou parties prenantes

La problématique genre et développement étant transversale, toutes les institutions étatiques et non étatiques sont obligées de travailler en synergie pour réussir à faire changer des perceptions et comportements des populations tchadiennes en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Tous les intervenants dans les secteurs clés du développement sont concernés. De manière non exhaustive, il s'agit de : la présidence de la République, la Primature, l'Assemblée Nationale, les Ministères de droit de l'homme, de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources halieutiques, de l'environnement, de la justice, du commerce et de l'industrie, des microcrédit, de la communication, de la culture, des finances et du budget, des Mines et énergies, des Télécommunications. Par conséquent, le caractère transversal du Genre oblige ceux-ci à collaborer étroitement avec le MASFSN en vue de la mise en œuvre efficace de la PNG. La mise en place des comités sectoriels d'intégration de genre (intégrant les focaux Genre) mis en place par arrêté ou décret avec des cahiers de charge précis et des ressources humaines et financières adéquates pour leur opérationnalisation est une conditionnalité.

Ces Départements ou Secteurs contribueront à :

- Assurer l'intégration de la dimension Genre dans les politiques sectorielles ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la PNG dans leurs ministères respectifs ;
- Contribuer efficacement à la production des données ventilées en matière de Genre dans leur secteur respectif.

Les Associations, les ONG et le secteur privé ainsi que les réseaux œuvrant dans le domaine Genre et Développement ont un rôle à jouer dans l'internalisation de l'approche Genre et Développement en vue d'instaurer un climat d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines (social, culturel, économique et politique). Le partenariat avec les organisations de la société civile peut être matérialisé par des protocoles de collaboration dont les termes seront définis entre les parties concernées.

Les PTF sont des acteurs indispensables pour la mise en œuvre de la PNG. L'insuffisance des ressources propres de l'Etat nécessite une collaboration étroite avec la Communauté Internationale pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre efficace de la PNG. A ce titre, ils font parties de l'instance de dialogue politique et de négociation à un plus haut niveau avec le Gouvernement. Ils ont la responsabilité de faire le plaidoyer auprès de leur pays ou bureau central respectif pour un appui technique et financier à la mise en œuvre efficace de la PNG.

4.2. Les organes de mise en œuvre de la PNG

4.2.1.1. Au niveau central

Le MEPCI assure la coordination des programmes et projets et la mobilisation des ressources techniques et financières.

Le « Ministère en charge des questions de genre » ou le MASFSN assure la mise en place des organes pour le suivi et les concertations périodiques pour évaluer le niveau d'avancement des activités. Il arbitre les allocations des ressources entre les différents niveaux.

Il sera créé par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement des structures suivantes :

1. Un Comité d'Orientation Etat/Partenaires et ;
2. Une Comité de Pilotage de la PNG :
 - 1 Coordination Nationale de la PNG ;
 - 1 Cellule de Communication de la PNG ;
 - Des Comités Régionaux (22) de mise en œuvre.

A. Le Comité d'Orientation Etat/Partenaires (COEP)

Placé sous la présidence du Premier Ministre, le Comité d'Orientation Etat / Partenaires est un cadre stratégique de concertation et de dialogue politique pour la promotion de l'équité et de l'égalité de Genre.

Le secrétariat du COEP est assuré par le Ministre du MASSNF, président du Comité de Pilotage.

Le COEP a pour mandat de :

- Superviser la mise en œuvre de la PNG ;
- Examiner et adopter les rapports et documents produits par le Comité de Pilotage de la PNG ;
- Appuyer la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les activités de lutte contre l'inégalité et l'iniquité de Genre, et le fonctionnement des structures mises en place pour le suivi de la PNG.

Il est composé de :

7. Ministres Chefs des départements prioritairement concernés,
8. Représentants/Chef de Mission des partenaires techniques et financiers,
9. Du Secrétaire Général de la Présidence,
10. Du Secrétaire Général de la Primature,
11. Un(e) Représentant(e) de l'Assemblée Nationale,
12. Un(e) Représentant du Conseil Economique, Social et Culturel.

B. Le Comité de Pilotage de la PNG (CP-PNG)

Le CP-PNG est composé de tous les secrétaires généraux des secteurs clés de développement. Il est l'organe de mise en œuvre de la PNG.

Le Comité de Pilotage est présidé par le MASFSN et la vice-présidence est assurée par un(e) représentant(e) de l'une des plateformes de la Société Civile. Il dispose d'un secrétariat technique dénommé coordination nationale de la PNG (CONAPNG) et une cellule de communication.

Il est chargé de :

- Evaluer l'impact de la mise en œuvre de la PNG sur les bénéficiaires ;
- Orienter et superviser les activités du Secrétariat Technique de l'Observatoire et lui apporter l'appui dont il a besoin ;
- Soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la PNG ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la PNG ;
- Entretenir le dialogue avec les parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG ;
- Procéder en relation avec les partenaires à l'évaluation de la mise en œuvre de la PNG.

Le Comité de pilotage de la PNG est composé de :

- Secrétaire généraux des secteurs clés de développement (santé, éducation, développement rural) ;
- Conseillère à l'action sociale de la Présidence ;
- Conseillère à l'action sociale de la Primature ;
- 2 Conseillers du MASSNF,
- 1 Représentant de l'Assemblée Nationale,
- 1 Représentant du Conseil Economique, Social et Culturel,

- 1 Représentant du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
- DG de l'INSEED,
- 1 Représentant de l'Université de Ndjamena,
- De deux représentants du secteur privé,
- De trois représentants des plateformes d'Organisations de la Société Civile,
- De deux représentants des plateformes d'ONG.

Les secteurs prioritaires concernés sont les Ministères de :

- Finances et du budget,
- Santé Publique,
- Education Nationale,
- Enseignement supérieur,
- Agriculture,
- Elevage,
- Droit de l'homme
- Microcrédit
- Pêche et des ressources halieutiques,
- Environnement,
- Justice,
- Commerce et industrie,
- Communication,
- Culture,
- Pétrole,
- Télécommunications.
- Les partenaires au développement participent aux réunions du Comité de pilotage de la PNG à titre consultatif.

4.2.1.2. Au niveau décentralisé/Régional

Il sera créé, par arrêté du MASSNF des **Comités Régionaux (CR)** dans les 22 chefs lieux des régions pourvues des Délégations du MASSNF.

Les **CR** de mise en œuvre de la PNG sont présidés par les Gouverneurs des régions et les secrétariats techniques sont assurés par les Délégués régionaux. Les Délégués régionaux des autres ministères ou secteurs de développement concernés sont d'office membres.

Les Comités Régionaux seront composés des représentants des services publics, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des collectivités territoriales décentralisées. Le dispositif devra être étendu, dans la mesure du possible, aux départements et aux sous préfectures pour un suivi local efficace des activités économiques et sociales de base axées sur la lutte contre la pauvreté.

Les Comités Régionaux ont pour mission de :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux impliqués la mise en œuvre de la PNG ;
- Etablir un diagnostic des inégalités et disparité de genre dans les régions ;
- Produire des rapports sur l'exécution des activités régionales entreprises dans le cadre de la PNG.

Les Comités Régionaux de mise en œuvre de la PNG rendent compte de ses activités au Comité de Pilotage, à travers le secrétariat technique, par un rapport d'activités semestrielles.

4.3. Les mécanismes de suivi de la PNG

Le but de la coordination, de la concertation et de suivi-évaluation de la PNG est de maximiser les synergies et la cohérence entre les objectifs de la PNG en lien avec la SNCRP, et les diverses stratégies de développement sectoriel.

Les interventions et les appuis à la PNG se feront à la fois au niveau central (politique/stratégique) et au niveau régional (opérationnel) dans le cadre de la mise en œuvre de la SNCRP et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD3³⁴.

4.3.1. La Coordination Nationale de la PNG (CONAPNG)

La CONAPNG assiste le CP-PNG dans ses tâches. Elle est la cheville ouvrière du dispositif de mise en œuvre et du suivi évaluation de la PNG.

Elle est l'organe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PNG. Elle joue le rôle de secrétariat technique du CP-PNG. A ce titre, il est chargé de :

- La préparation des réunions du Comité de Pilotage ;
- La rédaction des rapports de suivi de la PNG ;
- Le renforcement des capacités des structures composant les instances sectorielles et locales d'interface technique et des partenaires sociaux de l'Etat en matière de lutte contre les inégalités et iniquité de Genre ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la PNG, les OMD et particulièrement l'OMD3 ;
- La constitution de banques de données sur les différents enjeux de la PNG ;
- L'interprétation des instruments juridiques et élaboration des projets de lois et règlements au niveau national ;
- La préparation des missions de suivi et d'évaluation de la PNG.

Il comprend une équipe de 4 experts :

Un expert en Genre ; un expert juriste ; un expert en communication et un expert en suivi évaluation.

4.3.2. La Cellule de communication.

Placée sous la responsabilité de la CONAPNG, elle est chargée de la conception des émissions radiodiffusées/télévisées et la rédaction des articles sur la PNG, sa mise en œuvre et son évaluation.

Elle est composée d'un représentant de l'organisation des éditeurs de la presse publique et privée, d'un représentant des radios communautaires, d'un représentant de la radio rurale et d'un représentant de la Télé Tchad.

Elle a pour mission, essentiellement de :

- Animer des réflexions, élaborer et diffuser des plaquettes sur la PNG ;
- Réaliser des émissions en vue d'une meilleure dissémination des actions réalisées dans le cadre de la PNG ;
- Diffuser des ressources spécifiques pour l'intégration des questions de genre dans les actions et le fonctionnement des institutions publiques et privées.

4.4. L'Observatoire de l'égalité et d'équité du Genre (OEG)

Il sera créé un Observatoire de l'égalité et d'équité du Genre (OEG) par le mode de concertation entre différents acteurs. Le Gouvernement entérine la création de l'OEG qui est un organe ad hoc de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la PNG. Il est composé des acteurs étatiques et non étatiques impliqués ou engagés dans la mise en œuvre de la PNG.

L'Observatoire de l'égalité et d'équité du Genre est une institution publique de droit privé. Il doit disposer d'une autonomie administrative et financière.

Il participe à l'élaboration du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la PNG et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD3.

³⁴ Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

CONCLUSION GENERALE

L'égalité entre les femmes et les hommes représente à la fois une condition et un moyen pour atteindre un développement humain durable. Par conséquent, l'approche genre répond à un premier objectif qui est d'ordre politique, c'est-à-dire entraîner des changements profonds et durables dans les relations entre les femmes et les hommes afin que les droits et les libertés fondamentales des deux sexes soient respectés. Il s'agit d'atteindre une meilleure efficacité, pertinence et durabilité des politiques et programmes de développement en intégrant une analyse sociologique plus précise des questions de Genre et des rapports de pouvoir qui les conditionnent.

Au regard de la complexité des problèmes et des solutions à trouver face aux inégalités et iniquité de genre, la PNG ne constitue pas en soi une panacée pour résoudre, de façon définitive et totale, l'ensemble des problématiques genre. Mais, elle permet d'une part de toucher du doigt et de rendre plus visible les rapports inégalitaires entre l'homme et la femme, leurs causes et leurs effets sur le développement, et d'autre part d'envisager des solutions consensuelles, réalistes et durables par des prises de mesures sociales, politiques, économiques et juridiques.

Les nouvelles orientations de politique en matière de genre sont axées sur le troisième objectif du millénaire, qui préconise la réduction des inégalités d'accès aux services de base (santé, éducation, nutrition), à l'emploi rémunéré non agricole et la promotion de la participation de la femme à la vie publique et communautaire.

Ainsi, la mise en œuvre efficace de la PNG exige une forte mobilisation sociale, une synergie d'actions de tous les acteurs voués à la cause du genre, des ressources suffisantes, des organisations fortes porteuses du genre, des mécanismes et outils d'institutionnalisation, et un dispositif de suivi/évaluation basé sur des indicateurs sexo-spécifiques. Tous ces paramètres devraient être soutenus par une réelle volonté politique permanente d'une part, et par le développement d'un partenariat actif et productif d'autre part.

En somme, il apparaît que les vrais obstacles à l'égalité et à l'équité de genre ne sont pas seulement des problèmes d'insuffisance de moyens ou de faiblesses institutionnelles et organisationnelles, mais ils émanent surtout de nos constructions mentales, de nos résistances à ne pas reconnaître l'égalité juridique entre homme/femme, et de nos complexes et réflexes de supériorité et de domination, ou d'infériorité et de soumission.

La réponse véritable à la problématique genre se trouve en chacun de nous. C'est dans la volonté de changer son comportement, d'inverser les tendances négatives pour un développement humain durable fondé sur les principes d'équité et du respect du droit.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| CONSTATS | CONTRAINTES | OBJECTIFS | STRATEGIES |
|---|---|---|---|
| <i>OS 1 : Intégration systématique de la dimension Genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, et de suivi/évaluation des stratégies, politiques et/ou programmes de développement national.</i> | | | |
| Insuffisance d'analyse des enjeux de la dimension Genre. | Faible internalisation et appropriation de l'approche genre | <i>Accélérer la prise en compte de la dimension Genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux.</i> | Création d'un environnement institutionnel favorable et capable de porter les enjeux du concept Genre. |
| | | | Promotion des mécanismes et des outils appropriés à l'institutionnalisation du Genre dans tous les secteurs de la vie quotidienne. |
| Méconnaissance et ou ignorance des textes relatifs aux droits humains en générale et ceux des femmes et des enfants en particulier | Insuffisance d'informations et formation de la base sur les différents textes | | Vulgarisation des textes à différents niveaux Proposition des mesures d'accompagnement dans les actions à mener |
| Faiblesse dans la planification fondée sur un système de collecte de données pertinentes différenciées par sexe. | Faiblesse des ressources humaines dans le domaine du genre. Inégal niveau d'instruction, d'éducation et de qualification des filles/garçons, des femmes et des hommes. | <i>Augmenter l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de Genre.</i> | Mise en place d'un système de suivi évaluation. Mise à disposition d'indicateurs ou d'outils de collecte d'informations pertinents par sexe. |
| Manque des données statistiques | | | Création d'une banque de donnée Promotion des établissements féminins Application effective de la gratuité des frais d'scolarisation des filles Insertion du concept genre dans le programme scolaire universitaire et professionnel |

OS2 : Développement d'une stratégie de communication pour un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>Faible prise de conscience</p> | <p><i>Persistances des pratiques traditionnelles et résistances au changement</i></p> <p><i>Ignorance et poids de la tradition</i></p> <p>Taux d'analphabétisme élevé et écart important entre celui des hommes et celui des femmes,</p> | <p><i>Elaborer une stratégie de communication pour un changement de comportement/attitude par rapport au genre</i></p> | <p>Information de façon large de l'ensemble des acteurs sur le potentiel de connaissance et les dispositifs existants en matière de promotion du Genre ;</p> <p>Animation des réflexions et diffusion des ressources spécifiques pour l'intégration des questions de Genre dans les actions et le fonctionnement des institutions publiques et privées.</p> <p>Identification précise des groupes cibles et de leurs préoccupations et besoins de connaissance en Genre ;</p> |
| <p>Faible impact des politiques et programmes de développement</p> | <p>Faiblesse du cadre juridique régissant les droits de la personne et de la famille</p> | <p><i>Développer les actions de plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement juridique en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre</i></p> | <p>Identification précise des groupes cibles et de leurs préoccupations et besoins de connaissance en Genre ;</p> <p>Animation des réflexions et plaidoyer pour l'intégration des questions de Genre dans les actions et le fonctionnement des institutions publiques et privées.</p> <p>Organiser des séries de campagne de sensibilisation auprès des leaders d'opinion</p> |

OS 3 : Accès égal et équitable aux services sociaux de base, aux ressources et aux bénéfiques par les hommes et les femmes

| | | | |
|---|---|---|---|
| <p>Fortes inégalités et disparités de Genre entre les hommes et les femmes,</p> <p>dans l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation et l'eau potable.</p> | <p>Valeurs, normes et croyances culturelles discriminatoires selon le sexe.</p> <p>Pauvreté/ misère</p> | <p><i>Eliminer les pratiques traditionnelles néfastes liées à l'éducation des filles et des garçons, à l'utilisation des services sociaux de base.</i></p> | <p>Mobilisation des hommes pour faciliter l'accès des filles, des garçons et des femmes aux services sociaux de base ;</p> <p>Accroître la mobilisation sociale de la communauté (populations, projets, ONG, Etat, collectivités locales, privé, PTF, etc.) autour des services sociaux de base.</p> <p>Réduction les distances des Centres de Sanitaires et des écoles, et des forages.</p> <p>Réalisation des conditions favorables de maintien et de succès des filles, au même titre que les garçons dans le système scolaire formel, et des femmes, au même titre que les hommes, dans l'éducation non formelle.</p> |
|---|---|---|---|

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>Insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons dans le système scolaire</p> | <p>Insuffisante capacité d'intervention et faible leadership de décision du mécanisme gouvernemental en charge du genre.</p> | <p><i>Promouvoir les initiatives visant à satisfaire les besoins spécifiques de filles et des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation.</i></p> | <p>Développement de l'instruction et de la formation (technique, scientifique, alphabétisation, etc.) chez les apprenants et leurs parents ;</p> <p>Création des conditions d'un environnement favorable à l'enseignement en général, et en particulier à l'enseignement scientifique des filles au même titre que les garçons.</p> <p>Augmentation/développement des services de santé au plan géographique en mettant l'accent sur les spécificités de Genre par rapport aux services offerts ;</p> <p>Opérationnalisation et disponibilité de ces services</p> |
| <p>Fort taux de mortalité maternelle.</p> | <p>Faible niveau d'instruction, d'information et d'éducation des filles/garçons,</p> <p>Insuffisance du personnel qualifié ;</p> <p>Faible couverture en matière de santé de la reproduction.</p> | <p><i>Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.</i></p> <p><i>Continuer la lutte contre les VGB</i></p> | <p>Formation et recyclage du personnel, plus spécialement le personnel féminin en vue de garantir la qualité des services de soin ;</p> <p>Développement de la communication sociale en vue de l'implication consciente de tous les acteurs aux actions de la santé de reproduction (SR) sensible au Genre est primordial</p> <p>Disponibilité et accès aux produits de santé de la reproduction.</p> <p>Développement des programmes de prévention contre la progression de la pandémie et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;</p> |
| <p>Persistance des pratiques culturelles néfastes (mutilations génitales (MGF), la polygamie, le lévirat et sororat, les mariages forcés et précoces).</p> | <p>Valeurs, mutisme, normes et croyances culturelles discriminatoires selon le sexe ;</p> <p>Taux d'analphabétisme élevé et écart important entre celui des hommes et celui des femmes.</p> | <p><i>Promouvoir la prise en compte du Genre dans la lutte contre le VIH-SIDA.</i></p> | <p>Application effective de l'égalité et de l'équité dans les rapports femmes/hommes en matière de sexualité et de protection des personnes en situation de vulnérabilité contre les mauvais traitements et les actes discriminatoires.</p> <p>Multiplication des centres d'alphabétisation en tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes.</p> |

OS 4 : Accroissement de l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décisions à tous les niveaux.

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>Faible impact des politiques et programmes de développement.</p> <p>Faible taux de participation des femmes dans les instances de prise de décision</p> | <p>Absence d'un cadre juridique régissant les droits de la personne et de la famille ;</p> <p>Dispositions discriminatoires et de vides juridiques dans la législation nationale.</p> | <p><i>Accroître la participation équitable des hommes et des femmes à l'exercice de la citoyenneté et à la prise de décision.</i></p> | <p>Faire un plaidoyer pour une mobilisation sociale autour du respect des principes démocratiques au sein des institutions publiques et privées, notamment les partis politiques, ONG et OSC.</p> <p>Création des conditions favorables à la participation politique et à la gestion du pouvoir de façon équitable par les hommes et les femmes.</p> <p>Identification des obstacles majeurs qui limitent la participation des femmes aux sphères de prise de décision au même titre que les hommes.</p> <p>Création et application effective des textes</p> |
| <p>Insuffisances des mesures nécessaires et des conditions favorables à la participation politique et à la gestion du pouvoir de façon équitable par les hommes et les femmes.</p> | <p>Prédominance des hommes dans les instances de décision.</p> | <p><i>Promouvoir les droits humains en luttant contre les violences basées sur le Genre (VBG), et en mettant un accent particulier sur l'autonomisation des femmes</i></p> | <p>Organisation d'un programme de plaidoyer à l'endroit des décideurs et des campagnes de sensibilisation à l'endroit du public en vue d'une participation efficace et efficiente aux sphères de décisions.</p> <p>Implication des leaders d'opinion, notamment les partis politiques à soutenir la participation des femmes aux sphères de décisions.</p> |

OS 5: Promotion des droits humains en luttant contre les violences basées sur le Genre (VBG), et en mettant un accent particulier sur l'autonomisation des femmes.

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>Faible vulgarisation et appropriation de la Constitution qui institue l'égalité entre les hommes et les femmes – et les conventions et traités internationaux ratifiés par le Tchad.</p> | <p>Faible implication des médias, des journalistes, des acteurs de la communication de proximité et des artistes dans la promotion du genre.</p> <p>Insuffisance ou absence des moyens permettant aux techniciens et autres acteurs d'agir sur le terrain.</p> | <p><i>Renforcer les capacités des hommes et des femmes en matière des droits humains et leur égal accès à la justice et à l'exercice des droits civiques et politiques.</i></p> | <p>Institutionnalisation d'une justice accessible et à moindre coût pour tous ;</p> <p>Accroissement du niveau de la compréhension et l'acceptation du système judiciaire moderne par les populations ;</p> <p>Création d'un environnement social propice qui développe chez l'ensemble des acteurs une vision commune d'une société de justice et d'équité.</p> |
| | | | <p>Renforcement des actions d'information et de sensibilisation des populations sur les méfaits des violences ;</p> |

| | | | |
|---|---|--|---|
| Existence de multiples formes de violences faites aux femmes, aux enfants et parfois aux hommes, | Insuffisante capacité d'intervention des organisations de la société civile (OSC) qui opèrent dans la promotion du genre. | <i>Eliminer toutes formes de violences basées sur le Genre (VBG)</i> | Implication effective et efficiente des chefs coutumiers et religieux. Développement des solutions idoines aux questions liées à l'accès à la terre et au droit de propriété foncière qui constituent des obstacles majeurs à la productivité et à l'accroissement des revenus, notamment chez les femmes. |
| Insuffisance des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures et équipements, aux ressources naturelles aux crédits, aux services de vulgarisation, et à la technologie. | Faible implication du secteur privé dans la promotion du genre au niveau des secteurs de production. | <i>Promouvoir l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux ressources/facteurs de production.</i> | Renforcement les actions de plaidoyer en vue de la mise en place des mécanismes dynamiques pour insérer la question d'accès aux facteurs de production dans les politiques et stratégies de développement. Création des réseaux d'information et de coopération visant à promouvoir l'emploi en prenant en compte les spécificités de Genre. |
| <i>OS 6 : Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre au Tchad.</i> | | | |
| Absence des mécanismes de concertation et de dialogue permanent pour canaliser les énergies, susciter et démultiplier les motivations en faveur du Genre. | Faible contribution des mécanismes d'appui à la promotion du genre. | <i>Promouvoir les échanges aux niveaux national, régional et international en faveur du Genre.</i> | Développement d'un partenariat dynamique axé sur la mobilisation des ressources. |
| Faible mobilisation des ressources. | Insuffisante capacité d'intervention et faible pouvoir de décision du mécanisme gouvernemental en charge du genre. | <i>Renforcer le partenariat et la coordination pour la mobilisation des ressources en vue du financement de la PNG</i> | Création d'un cadre de concertation et de dialogue permanent en vue de renforcer les interventions des partenaires. Renforcement de la complémentarité et la synergie des diverses interventions (synergie d'actions). |

ANNEXE 3: GLOSSAIRE

Analphabétisme : Incapacité à lire et écrire

Conférences mondiales des femmes : Conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies (1975, 1980, 1985 et 1995) pour la réalisation de l'égalité, le développement et la paix, comme objectifs indissociables.

Développement durable : Développement qui repose sur les principes de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création, et garantit les bases naturelles et matérielles de la vie pour les générations futures.

Discrimination : Traitement inégal, dépréciation, oppression.

Droits des femmes : Reconnaissance des droits des femmes qui n'apparaissent pas dans les instruments classiques des droits humains (par ex. la violence dans le domaine privé, etc.).

Droits humains : Droits fondamentaux de tous les êtres humains reconnus dans les documents internationaux (par ex. le droit à l'alimentation).

Empowerment : Renforcement du pouvoir comme pré condition à la participation égalitaire aux processus sociaux importants.

Ethnie : Communauté de culture et de langue

Féminisation (de la pauvreté,...) : Augmentation de la proportion des femmes parmi les pauvres, les migrants, etc.

Genre : Terme issu de l'anglais (gender) qui désigne les sexes et leurs relations en tant que constructions sociales (par opposition au sexe biologique).

Gendermainstreaming : Prise en compte courante de la perspective du genre et des relations hommes-femmes.

Gendertraining : Formation continue, sensibilisation aux questions, perspectives et procédures sexospécifiques dans différents domaines.

Leadership : Rôle de direction.

Lobbying : Travail d'information, d'argumentation et de conviction sur différents sujets auprès de personnes et d'institutions influentes.

Marginalisation : Exclusion, mise en marge.

Monitoring : Travail d'accompagnement et de contrôle.

PASE : processus de planification, application, suivi et évaluation.

Secteur formel : Activités économiques soumises à la régulation de l'Etat (lois sur le travail, impôts, etc.) par opposition au secteur informel qui échappe à ces régulations.

Système des quotas : Fixation d'un pourcentage à atteindre de représentant/tes de groupes sociaux spécifiques (comme les noirs, les femmes, etc.), avec les politiques préférentielles qui en découlent en matière de choix et d'engagement (quotas de femmes comme mesure transitoire pour augmenter la proportion des femmes dans divers secteurs).

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

- Document de Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté- DSNCRP 2008-2011.
Rapport de suivi DSNCRP, 2009.
Rapport de suivi OMD, 2010
Rapport national suivi/évaluation du plan d'action africain pour la mise en œuvre des plates-formes de Dakar et de Beijing, Janvier 2004
Rapport initial, premier et deuxième rapports du Tchad sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat et du Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.
Politique Nationale Genre du la République du Congo
Politique Nationale Genre de la République du Benin
Politique Nationale Genre du la République Centrafricaine
Politique Nationale Genre du la République du Niger
Politique Nationale Genre du la République du Burkina-Faso
Rapport national d'évaluation des quinze (15) ans de mise en œuvre des recommandations du Programme d'Action de Beijing – Juin 2009
Rapport national de suivi du programme d'action de la CIPD +10, sept.1994
Rapport du Tchad pour la revue des quinze ans et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du programme d'action de la CIPD - Janvier 2009
Rapport initial, premier et deuxième rapports périodiques révisés du Tchad sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), oct.2007
Rapport initial, deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques du Tchad sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)- 2010
Rapport d'Analyse situationnelle genre et violences basées sur le genre au Tchad, sept.2010
Rapport sur les résultats du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009)
Rapport d'enquête de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), 2008
Rapport du Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad - ECOSIT 2, juillet 2006
Stratégie Nationale de Micro finance (SNMF) 2009-2013, janvier 2009
Rapport de suivi de la SNCRP2
Document de Stratégie de la Bonne Gouvernance, 2002
Rapport Général d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle, 2009
Politique Nationale de la Population et Santé du Tchad 2002-2015
Schéma Directeur Agricole (2006-2015) et Plan d'Actions, juin 2005
Schéma Directeur de la Décentralisation, Juin 2005
Les Défis de l'intégration du genre au Tchad (Nov.2003) par Mme MOUGUELTA Nadjina Nicole (Economiste, spécialiste en Genre) et Mr NGAKOUTOU Ningam (Démographe)
Rapport de la mission effectuée auprès du ministère de l'action sociale et de la famille de la république du Tchad- *par Souad Abdennebi /Abderrahim, Conseillère régionale pour la promotion des droits des femmes, CAGED/CEA.*

ANNEXE 5 : ORIENTATION ET APPUI TECHNIQUE, ÉQUIPES DE SUPERVISION ET DE RÉDACTION

Equipe de rédaction

- **OYAL TORDEG Médard**- Juriste, Consultant principal et facilitateur de l'équipe.
- **Mme NAKIRI née DENEBEYE Geneviève** - Economiste, membre du Comité Multisectoriel Genre (CMS).
- **MmeLARTEL DEOUTOL Ruffine**, Conseillère du Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MASSNF).
- **MmeMEDIDE Albertine**, Chef de Service à la Direction de la promotion de la femme et de l'Intégration du Genre (MASSNF), Secrétaire Générale Adjointe du CTC.

Equipe de supervision, MASFSN

- **MOUNDONA Ernest**, Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MASSNF) et Président du Comité Technique de Coordination (CTC) du Comité Multisectoriel Genre (CMS)
- **MmeASNGAR LATOI Lydie**, Directrice de la promotion de la femme et de l'Intégration du Genre
- **MmeDIONADJI TOPINANTY Brigitte**, Experte Nationale Genre
- **KAMNADJI NODJIGOTO Rota**, Président du Comité Multisectoriel Genre (CMS)

Orientation et appui technique

- **Mme Nicole MOUGUELTA**, Chargée de Programmes Genre à l'UNFPA
- **Mme NGERUKA Fabiola**, Conseillère VBG à l'UNFPA